

Emmanuel BLOCH

UNION EUROPÉENNE : L'ÉTOUFFOIR DE L'ÉCOLOGISME BUREAUCRATIQUE

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE

fondapol.org

Février 2025

FONDATION_{POUR}
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

fondapol.org

UNION EUROPÉENNE : L'ÉTOUFFOIR DE L'ÉCOLOGISME BUREAUCRATIQUE

Emmanuel BLOCH

FONDATION^{POUR}
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

La Fondapol est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire

Vice-Président : Grégoire Chertok

Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

FONDAPOL

Un think tank libéral, progressiste et européen

Née en 2004, la Fondapol s'inscrit dans une perspective libérale, progressiste et européenne. Par ses travaux, elle contribue à un débat pluraliste et documenté.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation met gratuitement à la disposition de tous la totalité de ses travaux sur le site **fondapol.org**. De plus, sa plateforme **data.fondapol** permet à chacun de consulter l'ensemble des données collectées dans le cadre des enquêtes. Ses bases de données sont utilisables, dans le prolongement de la politique d'ouverture et de partage des données publiques voulue par le gouvernement. Enfin, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales, les données sont proposées dans les différentes langues du questionnaire.

Sous l'appellation « **Anthropotechnie** », la Fondation dédie une partie de ses travaux aux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme-machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales.

La Fondapol est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	9
I. LA TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE : PARANGON DE LA COMPLEXITÉ ADMINISTRATIVE.....	12
1. Les quatre épreuves de la durabilité.....	13
2. Une composition pour le moins surprenante.....	14
3. Un texte dont l'application se révèle d'une complexité inouïe.....	16
4. Un résultat peu probant.....	18
5. Et demain ?.....	19
II. LA DIRECTIVE SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ PAR LES ENTREPRISES (<i>CSRD – CORPORATE SUSTAINABLE REPORTING DIRECTIVE</i>).....	21
1. Une directive née sur un constat d'échec.....	21
2. La CSRD : voir plus grand.....	22
3. Un accouchement dans la douleur.....	23
4. Une application particulièrement complexe.....	25
5. Comment en sommes-nous arrivés là ?.....	26
6. Et demain ?.....	26
III. LE RÈGLEMENT SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS.....	29
1. Une application chaotique.....	30
2. Un résultat pour le moins étonnant.....	31
3. Et demain ?.....	32
IV. DE LA FINANCE VERTE À LA DURABILITÉ... UN PARCOURS COMPLEXE.....	33
1. Au départ, une entente très intéressée.....	33
2. Guerre des normes : à la fin ce sont les entreprises européennes qui perdent.....	34
3. Et maintenant, que pouvons-nous faire ?.....	35

RÉSUMÉ

Le 11 décembre 2019, la nouvelle présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, présentait le « pacte vert pour l'Europe ». Au cœur de ce projet ambitieux qui vise à rendre le continent européen neutre en carbone d'ici à 2050, le monde financier se voyait attribué un rôle essentiel : orienter les investissements vers les entreprises les plus « vertueuses » afin de les aider dans cette transition écologique.

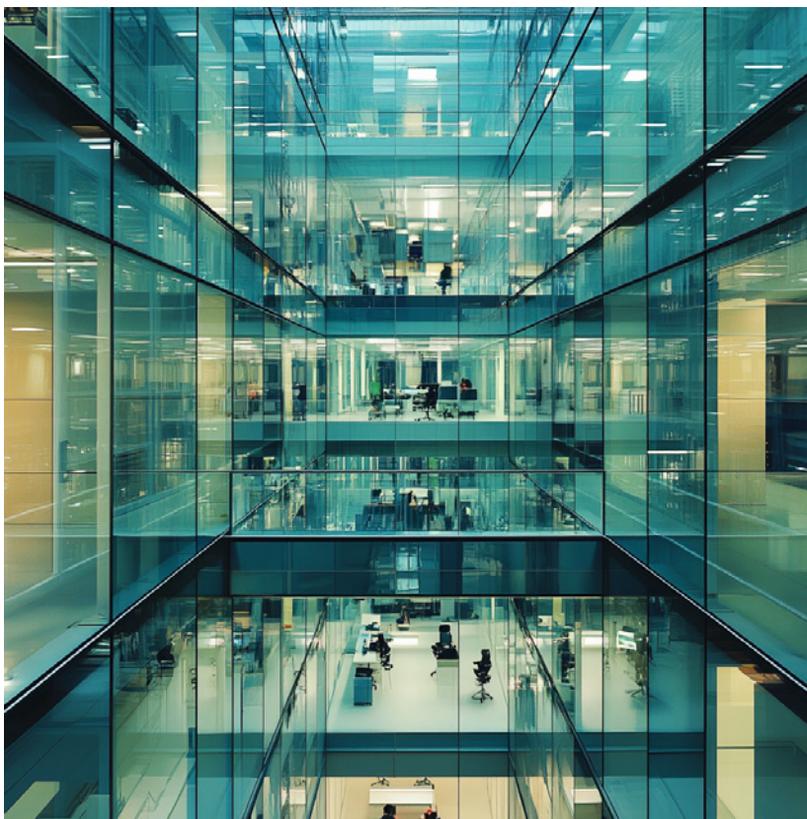
Afin d'atteindre cet objectif, trois législations fondatrices ont été mises en œuvre : tout d'abord la « taxonomie verte » définit les conditions dans lesquelles une activité est « verte » ; ensuite la CSRD contraint les entreprises à produire un éventail de données environnementales et sociales standardisées ; enfin, à partir de ces informations, la SFDR oblige les établissements financiers à communiquer auprès des investisseurs les objectifs RSE de leurs fonds, selon une catégorisation très précise.

Cinq ans après, le bilan de cette construction législative d'une « finance verte », qui se voulait exemplaire, se révèle pour le moins mitigé. Les entreprises se retrouvent noyées sous un « tsunami réglementaire », les accusations de *greenwashing* se multiplient et, en 2024, pour la première fois, les investisseurs ont retiré 30 milliards des fonds « verts ».

À l'heure où l'économie mondiale devient de plus en plus compétitive, cet échafaudage de législations complexes, parfois incohérentes et souvent d'application coûteuse, non seulement se révèle mortifère pour de nombreuses entreprises européennes, mais de plus, finit par générer auprès des citoyens un effet repoussoir en défaveur des enjeux environnementaux qui alimente les votes extrêmes.

Il est désormais urgent de quitter toute idéologie et de replacer la finance dans son rôle initial : participer avant tout à la construction d'une croissance économique durable, c'est-à-dire à la fois productrice de richesses, respectueuse de l'environnement et socialement soutenable.

C'est à ce prix que l'Europe pourra atteindre ses objectifs environnementaux ambitieux sans risquer sa désagrégation politique.



UNION EUROPÉENNE : L'ÉTOUFFOIR DE L'ÉCOLOGISME BUREAUCRATIQUE

Emmanuel BLOCH

Docteur en sciences de l'information et de la communication, professeur associé
à l'Université Panthéon-Assas en communication et RSE, intervenant à l'IHEDN et à l'INHESJ.

INTRODUCTION

« Le mouvement ESG¹ est peut-être en train de prendre de la vitesse et d'obtenir l'adhésion des entreprises et des investisseurs, mais à notre avis, au bout du compte, beaucoup d'argent aura été dépensé, quelques personnes (consultants, experts ESG, mesureurs ESG) en auront bénéficié, mais les entreprises ne seront pas plus socialement responsables qu'elles ne l'étaient auparavant ».

Bradford Cornell (UCLA) et Aswath Damodaran (NYU) ².

Le 11 décembre 2019, la nouvelle présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, présentait le « pacte vert pour l'Europe ³ » comme une « feuille de route ayant pour objectif de rendre l'économie européenne durable en transformant les défis climatiques et environnementaux en opportunités dans tous les domaines d'action et en garantissant une transition juste et inclusive pour tous ».

1. Le sigle « ESG » désigne les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance qui servent généralement de points d'appui dans l'évaluation extra-financière des entreprises.

2. Bradford Cornell et Aswath Damodaran, "Valuing ESG : doing good or sounding good?", Stern School of Business, New-York-University, 20 mars 2020 [en ligne].

3. Commission européenne, « Communiqué de presse sur le pacte vert », 11 décembre 2019 [en ligne].

Cette ambition écologique se traduit rapidement par une liste de « 55 actions clés⁴ », ainsi qu'un déferlement de réglementations européennes visant à mettre en œuvre ce pacte vert dans l'ensemble des rouages de l'économie européenne.

Cinq ans après, le bilan de cette frénésie législative reste très mitigé. Certes, les émissions de CO₂ européennes sont bien en diminution⁵, mais elles suivent un rythme décroissant globalement similaire à celui observé depuis le début des années 2000. En revanche, ces législations d'une complexité inouïe, souvent contradictoires, au coût d'application généralement non évalué ou sous-évalué, s'avèrent déjà avoir un impact financier non négligeable pour les entreprises européennes, la finance européenne et *in fine*, pour le consommateur européen.

Consciente de cela, la présidente Ursula von der Leyen a publiquement annoncé en mars 2023 que la Commission allait simplifier d'au moins 25 % la pression réglementaire qui pèse sur les entreprises⁶ ; un engagement réitéré le 18 juillet 2024 lors de son discours devant les députés européens : « [...] je proposerai un nouveau pacte pour une industrie propre au cours des premiers 100 jours [...] Nous devons être plus rapides et faire plus simple ». Des engagements repris d'ailleurs quelques mois plus tard par Mario Draghi dans son rapport « The Future of European competitiveness⁷ », qui rappelait en conclusion la nécessité absolue de simplification, allant même jusqu'à suggérer de simplifier de 50% les obligations de *reporting* pour les PME.

Concrètement, cela revient à reporter ou suspendre un certain nombre de règlements initialement prévus dans le pacte vert⁸.

Mais cette annonce n'a pas provoqué l'enthousiasme de tous. Si certains pays de l'UE, dont la France et récemment l'Allemagne, considèrent qu'il est urgent de faire cette pause réglementaire⁹, voire de revoir certains textes déjà en vigueur¹⁰, et ont été jusqu'à menacer d'utiliser leur droit de veto envers les récents actes délégués ou de nouvelles contraintes réglementaires¹¹, d'autres acteurs, au contraire, dont de nombreuses

4. Communication de la commission : Le pacte vert pour l'Europe, 11 décembre 2019 [en ligne].

5. Arthur Olivier, « Infographies : les émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne », *Toute l'Europe*, 21 novembre 2024, [en ligne].

6. "By the autumn we will put forward concrete proposals to simplify reporting requirements and in fact to reduce them by 25%", Ursula von der Leyen, « Discours de la Présidente von der Leyen à la session plénière du Parlement européen sur la préparation de la réunion du Conseil européen des 23 et 24 mars 2023 », ec.europa.eu, 15 mars 2023 [en ligne].

7. Mario Draghi, "The future of European competitiveness", European Commission, septembre 2024 [en ligne].

8. Conseil Européen, « Le Conseil et le Parlement conviennent de reporter de deux ans la publication d'informations sur la durabilité pour certains secteurs et certaines entreprises de pays tiers », 7 février 2024 [en ligne].

9. Discours d'Emmanuel Macron, 11 mai 2023 [en ligne].

10. Clément Fournier, « CSRD : le chancelier allemand demande à l'Europe de revenir sur la directive », Novethic, 7 janvier 2025 [en ligne].

11. Fabienne Schmitt, « Produits chimiques, bien-être animal : l'UE confirme le report de plusieurs lois du pacte vert », *Les Échos*, 5 octobre 2023 [en ligne].

associations environnementales, se disent inquiets de cette pause et des conséquences qu'elle pourrait avoir sur les objectifs environnementaux de l'Union européenne.

Et alors que la présidente de la Commission Européenne, après avoir été l'instigatrice inflexible de ces législations pendant cinq ans, défend avec la même énergie la nécessité de les revoir au plus vite étant donné les conséquences négatives que leur application ferait peser sur l'économie. Un règlement « omnibus » censé simplifier la taxonomie, la CSRD et la SFDR¹², est ainsi attendu pour le 25 février prochain. Ce qui évidemment a immédiatement généré une opposition farouche de la part de nombreuses ONG et des syndicats¹³ et même de certaines entreprises qui se plaignent d'environnements réglementaires en permanente instabilité.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

En 2018, la Commission décide de lancer une feuille de route « destinée à dynamiser le rôle de la finance dans la mise en place d'une économie qui, tout en étant performante, servirait les objectifs environnementaux et sociaux¹⁴ ». Il s'agit tout alors « d'inciter (très fortement) les investisseurs privés à investir dans la durabilité. En effet, si l'Europe veut atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en 2015, puisqu'elle a revus à la hausse en 2020 (réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, atteindre la neutralité carbone en 2050), il lui faut investir pas moins de 180 milliards d'euros supplémentaires par an, somme que ni les États, ni l'Europe ne sont à ce jour capables de mobiliser.

Afin d'atteindre cet objectif, trois textes législatifs essentiels ont alors été promulgués :

- la taxonomie verte européenne, dont l'objectif est de définir les activités « vertes », celles qui pourront être ainsi financées par cette « finance durable » (adoptée en juin 2020) ;
- la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) qui vise à demander aux entreprises de produire des informations normalisées sur leur performance extra-financière (adoptée en décembre 2022) ;

12. La CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) est la directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises ; SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe.

13. Claire Avignon, « Face au souhait de simplification, ONG et syndicats défendent les textes européens sur la responsabilité des entreprises », *AEF*, 14 janvier 2025 [en ligne].

14. Commission Européenne « Finance durable : plan d'action de la Commission pour une économie plus verte et plus propre », 8 mars 2018 [en ligne].

- Le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) qui a pour objectif de définir les caractéristiques d'un fonds « vert ». Il demande également aux établissements financiers de publier toute une série de données environnementales sur leurs investissements pour leurs clients (adopté en mars 2021).

Ces trois textes sont censés fonctionner ensemble : les entreprises publient des données environnementales selon les critères de la taxonomie et les banques les utilisent pour s'assurer que leurs investissements vont bien vers des activités « durables ». Malheureusement, dans la pratique ils présentent de nombreuses incohérences entre eux. En conséquence, les entreprises comme les financiers se retrouvent perdus dans un maquis de textes parfois incompatibles tandis que les associations environnementales sont également déçues par un résultat souvent illisible. Pire, les investissements vers les fonds les plus « vertueux » stagnent, voire décroissent depuis début 2024¹⁵ et les grandes initiatives en faveur de la finance durable voient leurs membres les quitter les uns après les autres¹⁶.

I. LA TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE : PARANGON DE LA COMPLEXITÉ ADMINISTRATIVE

« Comment [la taxonomie] fonctionne ?
De façon très simple ».

Interview de Pascal Canfin, *Novethic*, décembre 2019.

Considérée comme le texte « fondateur » de la finance durable, le règlement 2020/852 du 18 juin 2020¹⁷ sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables a pour fonction d'établir « les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental, aux fins de la détermination du degré de durabilité environnementale d'un investissement ».

15. "SFDR Article 8 and Article 9 Funds: Q2 2024 in Review. Slow recovery for Article 8 funds; further outflows for Article 9 funds", *Morningstar Sustainalytics*, 25 juillet 2024. Cependant, lors du Q3 2024, selon Morningstar, cette décroissance d'investissement vers les fonds les plus vertueux semblait ralentir.

16. Muriel Motte, « Que reste-t-il de l'alliance de la finance pour le climat », *L'Opinion*, 7 janvier 2025 [en ligne] ; « La Net-Zero Insurance Alliance laisse place à un forum plus ouvert ... et plus consensuel », *L'argus de l'assurance*, 30 avril 2024 [en ligne].

17. Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 [en ligne].

Baptisé « taxonomie verte européenne » ce texte a pour principale mission de définir les activités économiques que l'on peut considérer comme « vertes », c'est-à-dire répondant au moins à l'un des six objectifs environnementaux suivants :

- l'atténuation du changement climatique (activités liées aux causes du changement climatique) ;
- l'adaptation au changement climatique (activités permettant de s'adapter aux évolutions du climat) ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

1. Les quatre épreuves de la durabilité

Pour qu'une activité soit durable, « rien de plus simple » pour reprendre les mots du député européen Pascal Canfin, président de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, au Parlement européen lors de la précédente législature et ardent défenseur de ce texte. Il suffit que cette activité remplisse quatre critères distincts :

- le premier, c'est tout d'abord d'être « éligible ». C'est-à-dire que cette activité est considérée comme susceptible de répondre à l'un des six objectifs environnementaux précités. Par exemple : la construction automobile est une activité considérée comme éligible car contribuant potentiellement à l'atténuation du changement climatique ;
- le deuxième, c'est qu'elle remplisse des critères techniques précis définis par la Commission. Par exemple : les automobiles produites doivent engendrer moins de 50 g de CO₂/km ;
- le troisième critère, c'est qu'elle n'impacte pas de façon négative l'un des autres critères environnementaux (principe du DNSH – *Do no Significant Harm* – ou *Ne pas causer de préjudice important*, en français). Par exemple : les automobiles produites doivent être recyclables à 85 % en poids (économie circulaire) et disposer de pneumatiques répondant à certains critères de bruit (prévention de la pollution sonore) ;

- le quatrième concerne les « garanties minimales » (*Minimum Safeguard*). Il s'agit de s'assurer que l'activité respecte les Droits de l'homme et le Droit du travail. Par exemple : les automobiles produites ne doivent pas être fabriquées par des enfants ou par des ouvriers maintenus en situation « d'esclavage moderne ».

Ce travail de passage au crible des activités doit être appliqué sur trois indicateurs financiers :

- le chiffre d'affaires : il s'agit de déterminer le pourcentage du chiffre d'affaires « éligible » puis « aligné », c'est-à-dire concernant des activités durables selon la taxonomie ;
- les investissements (ou *CAPEX* en anglais) : la taxonomie demande que les entreprises publient la part de leurs investissements qui portent sur des activités durables ;
- et enfin, les charges d'exploitation (ou *OPEX* en anglais), c'est-à-dire le pourcentage des charges de l'entreprise qui portent également sur des activités durables.

Une fois la mécanique ainsi définie, la Commission a confié en octobre 2020 à un groupe de 50 experts « multi-parties prenantes » - la plateforme sur la finance durable - la mission de définir ces fameuses activités éligibles, ainsi que les critères techniques qui permettent de statuer sur leur éventuel alignement.

2. Une composition pour le moins surprenante

Cette organisation censée représenter toutes les parties prenantes comprend ainsi des universitaires, des ONG, des représentants du monde de la finance et de l'entreprise, ainsi que des représentants des administrations européennes.

Première surprise de taille, cette plateforme dès son origine est placée sous la direction d'un économiste anglo-australien qui, après avoir commencé sa carrière comme financier en Australie, devient membre du comité de direction des PRI (*Principles for Responsible Investment*) – une organisation fondée par des investisseurs à l'initiative de Kofi Annan, alors secrétaire général de l'ONU, pour définir les critères d'investissements responsables. L'Europe confie donc la responsabilité de cette plateforme à un membre d'un groupe de travail identique de l'ONU, qui lui-même

n'est pas issu d'un pays européen¹⁸. Enfin, parmi ses membres, la plateforme compte Bloomberg, dont le fondateur finance d'ailleurs deux initiatives « concurrentes », les standards SASB¹⁹ et la TCFD²⁰ qui ont été « absorbés » en juin 2022 par l'ISSB (*International Sustainability Standard Board*)²¹, également concurrent de l'approche européenne.

Les tensions internes au sein de la plateforme sur la finance durable, puis entre la plateforme et la Commission, apparaîtront au grand jour en septembre 2022 lorsque les ONG en claqueront la porte²² à la suite de l'intégration dans la taxonomie verte de la production d'électricité par l'énergie nucléaire et le gaz²³, la Commission européenne considérant ainsi ces sources d'énergie comme durables.

En 2023, cette dernière renouvèlera la totalité des membres de la plateforme. Si, cette fois, la présidente est bien européenne, il n'y a en revanche plus aucune entreprise non financière au sein de ses membres. Parmi les 28 membres qui la composent, sont représentés des assureurs, des banquiers, des ONG, des syndicats professionnels, des experts, mais aucun *preparer* (terme anglais qui désigne celui qui produit les données de la taxonomie, c'est-à-dire l'entreprise non financière). Si Bloomberg n'est désormais plus membre – mais encore « observateur » – les Américains sont toujours bien présents à travers l'agence de notation extra-financière Sustainalytics, filiale de la société de gestion d'actifs Morningstar basée à Chicago. Quant à l'un des membres de la plateforme européenne, il indique participer également à l'équivalent australien (ce qui ne semble pas poser de questions éthiques).

18. Quelques années plus tard, une approche similaire sera tentée par la Commission avec le recrutement de Mme Fiona Scott Morton, de nationalité américaine, au poste d'économiste en chef de la direction générale de la concurrence ce qui suscitera de nombreuses oppositions. Devant la levée de bouclier de nombreux pays membres, particulièrement en France, devant cette nomination, elle renoncera finalement à ce poste en 2023.

19. *Sustainability Accounting Standards Board*, organisation fondée en 2011 pour développer des standards sectoriels de durabilité destinés à aider les investisseurs à comparer les performances des entreprises d'un même secteur.

20. La *Task force on Climate related Financial Disclosure* (TCFD), groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat, vise à améliorer la transparence financière des entreprises en matière de climat.

21. Nous y reviendrons dans la quatrième partie de la note.

22. Frédéric Simon, « Des ONG quittent le comité de financement vert de l'UE invoquant des interférences politiques », *Euractiv*, 15 septembre 2022 [en ligne].

23. Pour les ONG environnementales le nucléaire ne peut être considéré comme « durable » car le DNSH « pollution » est trop important, les déchets nucléaires pouvant « durer » des milliers d'années ; quant au gaz c'est une énergie fossile émettrice de CO₂, elle n'aurait donc pas sa place dans la taxonomie.

Un déploiement prévu sur plusieurs années

Étant donnée la complexité de l'exercice, et la difficulté de la plateforme de finance durable pour s'accorder sur les critères « verts », l'application et le déploiement de la taxonomie ont été étalés sur plusieurs années :

Année	Types entreprises	Objectifs	Données à fournir
2021	Grandes entreprises	Climat uniquement (alignement et adaptation)	Éligibilité
2022	Grandes entreprises	Climat uniquement (alignement et adaptation)	Éligibilité ET Alignement
2023	Grandes entreprises	Climat	Éligibilité ET Alignement
	Grandes entreprises	Pollution / Eau / Économie Circulaire / Biodiversité	Éligibilité
2024	Grandes entreprises	6 objectifs	Éligibilité ET Alignement
	ETI et PME	6 objectifs	Éligibilité
2025	Grandes entreprises	6 objectifs	Éligibilité ET Alignement
	ETI et PME	6 objectifs	Éligibilité ET Alignement

Ce calendrier présente une application progressive qui masque cependant la situation d'urgence dans laquelle se sont trouvées de nombreuses entreprises qui ont dû appliquer sur 2023 – et donc inclure dans leur rapport annuel 2023 - des textes publiés au Journal Officiel Européen le 21 novembre 2023.

3. Un texte dont l'application se révèle d'une complexité inouïe

L'application de la taxonomie s'est donc faite de façon progressive. En 2021, les grandes entreprises ont dû publier la part de leur chiffre d'affaires, de leurs investissements (*CAPEX* ou *Capital Expenditures*) et de leurs charges d'exploitation (*OPEX* ou *Operating Expenditures*) éligibles aux deux premiers objectifs climatiques (atténuation et adaptation au changement climatique).

Puis, en 2023, l'exercice s'est complexifié puisqu'il fallait alors publier non seulement la part éligible du chiffre d'affaires, de *CAPEX* et des *OPEX*, mais également la part alignée (c'est-à-dire durable selon les critères de la taxonomie) aux deux objectifs climatiques précités. Et c'est là que le texte a révélé toutes ses incohérences et sa complexité.

Sans aller dans le détail, voici quelques cas concrets qui viennent illustrer les conséquences d'un texte qui peut sembler « hors-sol » :

- En 2022, lors de la première publication sur « l'éligibilité », les financiers ont eu la surprise de constater que Peugeot déclarait que 46 % de son chiffre d'affaires était aligné (soit durable) tandis que Renault annonçait

pour sa part 0 %. Si les véhicules ne sont pas similaires, ce grand écart entre deux constructeurs assez proches n'a pas manqué d'étonner. Cela résultait tout simplement d'une interprétation divergente du DNSH « pollution » qui concerne ces deux entreprises. En effet, l'annexe C de ce texte est tellement complexe que son application littérale aboutit à ce qu'aucune entreprise industrielle – quand bien même elle fabriquerait des éoliennes ou des panneaux solaires – ne peut être alignée ;

- Les charges d'exploitation (les *OPEX*) prises en compte par la taxonomie ne correspondent pas à la définition « comptable » habituellement utilisée par les entreprises pour calculer ces mêmes charges. En conséquence, il faut faire un retraitement très complexe. Par exemple, le salaire d'un ouvrier électricien qui effectue des tâches de maintenance peut être aligné si ces tâches sont liées à une activité durable. Concrètement, si au cours de sa journée, l'ouvrier entretient un moteur thermique pendant trois heures, cette activité n'est pas considérée comme durable. En revanche, s'il travaille ensuite cinq heures sur un panneau solaire, cette fois-ci, son activité sera durable. Et ce calcul devra être fait pour tous les ouvriers de maintenance, sur l'ensemble de leurs activités quotidiennes, ce qui représente un travail de *reporting* considérable ;
- Les investissements (*CAPEX*) doivent être pris en compte à l'euro près. Autrement dit, si l'on remplace une ampoule halogène par une ampoule Led très économe en énergie, il faut, selon le texte, le déclarer comme investissement « durable ». Théoriquement donc, chaque achat de matériel (ampoules, fenêtres, portes, chauffage, lavabos, toilettes²⁴, etc.) devrait être systématiquement étudié afin de déterminer s'il peut être inclus dans le volume des investissements durables. À ce jour, quasiment aucune entreprise ne dispose des systèmes d'information ou des ressources humaines pour faire ce type de calcul ;
- enfin, à partir de 2023, une entreprise pourra avoir des activités « vertes » selon un objectif, et « non vertes » selon un autre. Par exemple, la fabrication de boîtiers électroniques pour l'installation de panneaux photovoltaïques peut être une activité considérée comme « verte » selon l'objectif de l'« adaptation au changement climatique²⁵ ». Mais elle peut aussi être considérée comme « non verte » selon l'objectif de l'« économie circulaire », pour peu que ces boîtiers contiennent des produits chimiques « à risque²⁶ ». C'est donc à l'entreprise de décider quel objectif elle va

24. Dans le cadre de rénovations de bâtiments, la taxonomie précise ainsi que pour être éligibles « les urinoirs utilisent au maximum 2 litres/cuvette/heure. Le volume par chasse des urinoirs équipés de chasse n'exède pas 1 litre ».

25. Selon le critère « 7. 6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables » de l'objectif « Atténuation au changement climatique ».

26. Selon le critère « 1.2 Fabrication d'équipements électriques et électroniques » de l'objectif « transition vers une économie circulaire ».

retenir pour établir la part de son chiffre d'affaires « vert ». Cette approche « à la carte » crée finalement encore plus de confusion et s'avère en pleine contradiction avec l'objectif initial de la taxonomie qui était de déterminer de façon définitive les activités vertes ou non d'une entreprise.

Ces exemples pourraient amuser s'ils n'avaient pas de conséquences financières réelles pour les entreprises. En effet, le législateur européen a prévu que les informations publiées par les entreprises soient vérifiées, dès 2025, par des « auditeurs des informations en matière de durabilité²⁷ ». Première conséquence, cela aura un impact financier immédiat puisque cet audit, qui s'annonce particulièrement compliqué, devra être rémunéré. Deuxième conséquence, la complexité de la mise en œuvre de la taxonomie oblige une majorité d'entreprises à recourir à des experts (bien souvent des cabinets d'audit) qui, eux aussi, facturent cette prestation de conseil. Or, l'entreprise doit absolument se conformer aux textes sous peine de voir son auditeur indiquer publiquement qu'elle n'est pas conforme à la législation. Une situation alors pour le moins délicate vis-à-vis de ses investisseurs ou de ses banquiers qui risquent fort de ne pas apprécier cette alerte. D'autant qu'eux-mêmes vont devoir indiquer la « durabilité » de leurs investissements ou de leurs prêts (donc intégrer dans leurs calculs les déclarations des entreprises dans lesquelles ils investissent ou auxquelles ils prêtent de l'argent).

4. Un résultat peu probant

En 2023, le cabinet EY a réalisé une étude auprès de 277 entreprises non financières cotées²⁸ afin d'étudier les indicateurs d'éligibilité et d'alignement publiés sur les deux objectifs climatiques.

Celle-ci révèle que les entreprises de l'échantillon annonceraient, en moyenne, avoir 25 % de leur chiffre d'affaires éligible et seulement 8 % aligné, soit « vert ». Évidemment, derrière ce chiffre, il existe de fortes disparités selon les secteurs. Ainsi, les entreprises du secteur de l'énergie déclarent en moyenne que 30 % de leur chiffre d'affaires est « vert », quand ce chiffre avoisine 2 % pour celles du secteur de la high-tech et des télécommunications, ou même 0 % pour celui des produits de grande consommation.

27. Les données de la taxonomie étant publiées dans le rapport de durabilité défini par la CSRD (voir chapitre 3), celles-ci sont donc auditées soit par les commissaires aux comptes, soit par un organisme tiers indépendant, soit par un auditeur des informations en matière de durabilité (ordonnance no 2023-1142 du 6 décembre 2023).

28. "EU Taxonomy barometer, Fiscal year 2022 reporting practices and results", ey.com, 2023 [en ligne].

Si cela peut s'expliquer selon la nature des activités – l'essor de la production d'électricité solaire ou éolienne aide grandement – cela n'est pas sans créer quelques difficultés pour le monde de la finance, utilisateur final de ces données. En effet, une des règles fondamentales du banquier ou de l'investisseur est de diminuer le risque en diversifiant ses investissements. Or, avec de tels résultats, la taxonomie amène au contraire le financier « vert » à concentrer son risque financier sur quelques entreprises, au risque de générer une « bulle financière verte ». Les entreprises « vertes » se voient alors survalorisées créant un risque accru de « krach » lorsque les investisseurs se rendent compte de la déconnexion entre ces valeurs et la réalité de la performance économique des entreprises²⁹.

5. Et demain ?

Très rapidement, la Commission européenne s'est rendu compte des multiples problèmes causés par ce texte. Tout d'abord, l'intégration du secteur nucléaire, poussée par la France et de nombreux autres pays européens³⁰, et des centrales électriques au gaz dans la liste des activités vertes a provoqué des réactions assez virulentes de la part du secteur financier, notamment au sujet de l'inclusion du gaz³¹, particulièrement dans les pays du nord de l'Europe. Quant à l'État autrichien, farouchement anti-nucléaire, il a même saisi la Cour de justice de l'Union européenne pour tenter de faire annuler cette décision. Conséquence de cette situation, certains établissements financiers ont clairement annoncé qu'ils ne prévoyaient pas de s'appuyer sur ces données pour réaliser leurs investissements « verts ». Une étude publiée en mai 2024, révèle qu'en moyenne seuls 3 % des actifs détenus par les banques dans l'UE répondent à la taxonomie verte³².

Ensuite, la Commission a été interpellée sur la complexité de ce règlement et le coût financier de son application pour les entreprises. Sur ce point, l'écart de publication du chiffre d'affaires aligné de Renault et de Peugeot a été le révélateur des conséquences de l'imprécision du texte. En juin 2023, alors même que le règlement n'avait pas été encore complètement appliqué, déjà des correctifs sous forme d'actes délégués étaient publiés. Ces derniers n'ont pas permis de simplifier le règlement, au contraire³³.

29. Arnaud Leparmentier, « Aux États-Unis, la bulle des énergies renouvelables explose », *Le Monde*, 9 octobre 2023 [en ligne].

30. « Nous, Européens, avons besoin du nucléaire », *Le Figaro*, 10 octobre 2021 [en ligne].

31. « L'IGCC publie une lettre ouverte demandant que le gaz soit exclu de la taxonomie de l'UE », The Institutional Investors Group on Climate Change, 12 janvier 2022 [en ligne].

32. Étude « Pulse of Banking », KPMG, 16 mai 2024 [en ligne].

33. Dans la version de juin 2021 de l'acte délégué, le DNSH « pollution » interdit certains produits « sauf s'il a été prouvé que leur utilisation est essentielle pour la société ». Cette notion « d'essentialité » a généré des interprétations très variables et amené la Commission à réécrire ce paragraphe en juin 2023. La nouvelle version interdit d'utiliser ces mêmes produits « sauf s'il est estimé et documenté par les exploitants qu'aucune autre substance ou technologie adéquate n'est disponible sur le marché pour les remplacer et qu'elles sont utilisées dans des conditions contrôlées ». Désormais de nouvelles interrogations se posent sur l'estimation et la signification de la notion de « conditions contrôlées ».

Le mécontentement vis-à-vis de cette taxonomie verte s'est d'ailleurs manifesté par plusieurs recours portés devant la Cour de justice européenne pour contester les critères d'application. Selon l'agence AEF Info qui a étudié ces recours, sept proviendraient d'ONG (dont certaines anti-nucléaire et d'autres anti-éoliennes) et les trois autres seraient portés par l'Autriche et un eurodéputé sur le questionnement de l'intégration de la production d'énergie à partir du nucléaire et du gaz dans la taxonomie, et l'entreprise Dassault Aviation associée à l'association européenne d'aviation d'affaires sur l'exclusion de l'aviation d'affaires³⁴.

Face à ce fiasco réglementaire, la Commission a officiellement donné comme mission à la plateforme de finance durable de rendre ce texte « applicable » et de l'actualiser en fonction des évolutions techniques et technologiques³⁵. Une consultation, ouverte à toutes les parties prenantes a d'ailleurs été lancée en octobre 2023 pour récolter d'éventuelles idées d'amendements qui pourraient être mis en œuvre. Cette consultation a abouti fin décembre 2024 à un document de 350 pages qui propose toute une série de modifications, allant de l'intégration de nouveaux secteurs à la simplification des critères DNHS (mais seulement pour les nouvelles activités³⁶).

En conclusion, la taxonomie verte européenne rate la plupart de ses objectifs initiaux. Elle se voulait simple, elle est d'une complexité extrême ; elle devait désigner de façon indiscutable les activités économiques « vertes », elle s'avère imprécise dans son application et accusée de *greenwashing* par les ONG environnementales ; elle avait pour objectif d'éclairer les établissements financiers dans leurs choix d'investissements, elle est considérée par ces mêmes acteurs comme favorisant la création de bulles financières « vertes ».

34 Ana Lutzky, « Dix recours contre la taxonomie verte devant la Cour européenne : qui les porte, et sur quel fondement juridique ? », *AEF Info*, 17 décembre 2024 [en ligne].

35. Extrait du communiqué de presse d'installation de la nouvelle plateforme le 8 février 2023 "Mairead McGuinness, Commissioner for Financial Stability, Financial Services and the Capital Markets Union", qui disait qu'« avec ce nouveau mandat, la Plateforme sur l'expérience utilisateur pour améliorer l'implémentation de notre ambitieuse de finance durable » [en ligne].

36 Dans le document « Draft Report on Activities and Technical Screening Criteria to be Updated or Included in the EU Taxonomy » publié le 8 janvier 2025, la plateforme sur la finance durable avoue qu'elle « n'a pas été en mesure de mener une analyse complète et approfondie des problèmes d'utilisabilité sur l'ensemble des critères DNSH de tous les actes délégués » [page 10].

II. LA DIRECTIVE SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ PAR LES ENTREPRISES (CSRD – *CORPORATE SUSTAINABLE REPORTING DIRECTIVE*)

« La CSRD ça part d'une très bonne intention, l'exécution est effroyable. On va mobiliser des dizaines de personnes pour aller juste remplir des cases... C'est une contrainte énorme qui ne va pas nous faire progresser énormément. Pourquoi ? Parce qu'on affecte une mauvaise intention de départ à l'entreprise. C'est parti du principe que l'entreprise a de mauvaises intentions et que donc il faut la surréglementer »

Florent Menegaux, président de Michelin et président du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France³⁷.

Élaborée quelques mois après la taxonomie, la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises pose également question.

La directive 2022/2464 du 14 décembre 2022 impose aux grandes entreprises et PME européennes d'inclure dans leur rapport de gestion « les informations qui permettent de comprendre les incidences de l'entreprise sur les questions de durabilité, ainsi que les informations qui permettent de comprendre la manière dont les questions de durabilité influent sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'entreprise ». En clair, il est désormais demandé à la grande majorité des entreprises européennes de donner toute une série d'informations extra-financières.

1. Une directive née sur un constat d'échec

La CSRD vient remplacer une directive bien connue des grandes entreprises : la directive 2014/95 qui concerne la « publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes ». Promulguée en 2014 et très tardivement appliquée en France (en janvier 2017), cette directive imposait alors aux grandes entreprises de publier une description de leur modèle d'affaires, les politiques mises en œuvre, les résultats de ces politiques, les principaux risques identifiés et, enfin, les indicateurs clés de performance liée à ces risques et ces politiques.

Si l'approche était très traditionnelle et répondait parfaitement aux canons du consulting, l'application concrète s'avéra, en revanche, peu pertinente.

³⁷. Intervention faite lors de l'assemblée générale du Pacte mondial de l'ONU – réseau France, 5 juin 2024 [en ligne].

Certes, les grandes entreprises ont toutes publié ces informations dans leur rapport de gestion, mais l'imprécision des informations demandées fit que deux entreprises d'un même secteur d'activité présentaient des politiques différentes et surtout des indicateurs qui n'avaient rien à voir. Sans compter que, si en France les informations publiées par les entreprises étaient auditées par un organisme tiers indépendant, cela n'était pas le cas dans la vaste majorité des autres pays européens ; les données publiées s'avéraient donc parfois peu fiables.

Cette directive initialement conçue afin d'assurer entre les grandes entreprises sur ces sujets de RSE (responsabilité sociétale des entreprises) « un niveau suffisant de comparabilité afin de répondre aux besoins des investisseurs et des autres parties prenantes³⁸ », passait à côté de son objectif. Et très vite, elle devint un exercice pesant pour les entreprises et produisant un résultat inutilisable pour les bénéficiaires initialement prévus.

Consciente de cet échec, la Commission décida donc de revoir sa copie dès 2019 et se lança dans le projet de la CSRD.

2. La CSRD : voir plus grand

La nouvelle directive de 2022 amène de nombreux changements structurants. Tout d'abord, elle s'impose à toutes les entreprises européennes (grandes, moyennes, et petites), y compris les filiales de groupes étrangers. Seules sont exclues les « micro-entreprises ». Cela représente environ 300 000 entreprises en Europe. Ensuite, elle se fonde sur le principe de la « double matérialité ». Cette approche très conceptuelle de la RSE considère qu'il est important de prendre en compte à la fois les risques et opportunités que font peser les contraintes environnementales et sociales/sociétales sur l'entreprise, mais également les incidences environnementales et sociales/sociétales dues à l'activité de l'entreprise sur les parties prenantes. La « double matérialité » s'oppose directement à la notion de « simple matérialité », qui pour sa part ne prend en compte que les risques et opportunités que font peser les contraintes environnementales et sociales/sociétales sur l'entreprise (autrement dit seules les contraintes RSE générant un coût ou un bénéfice financier significatif pour l'entreprise sont prises en compte).

Enfin, dans l'objectif de permettre une réelle comparabilité de la performance RSE des entreprises, la CSRD s'appuie sur des standards spécifiques qui définissent les informations exactes, et désormais auditées

38. Directive 2014/95 du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes [en ligne].

par un organisme tiers indépendant, que doivent publier les entreprises. En 2020, alors que le texte final de la CSRD n'est pas encore finalisé, la Commission européenne confie à l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*), association européenne créée en 2001, spécialisée dans la production de normes financières, la mission de concevoir ces futurs standards RSE.

3. Un accouchement dans la douleur

Le texte de la directive a mis de nombreux mois à être finalisé, en raison de multiples luttes d'influence entre parties prenantes, chacune tentant d'y inclure l'obligation pour les entreprises de publier des informations sur son sujet de prédilection.

La partie la plus complexe à concevoir de la CSRD ne fut cependant pas le texte législatif lui-même, mais les standards auxquels il fait référence (les *European Sustainability Reporting Standards* – ESRS) et dont la rédaction fut confiée à l'EFRAG. Pour cela un groupe de 35 membres³⁹ représentant l'ensemble des parties prenantes (essentiellement des représentants du monde de la finance, d'entreprises, de cabinets d'audits, d'ONG et de quelques organisations professionnelles) fut constitué et placé sous la direction d'un ancien dirigeant du cabinet d'audit Mazars et président de l'Autorité des normes comptables française (ANC)⁴⁰.

Après deux années de travaux, ce groupe a remis à la Commission européenne en mai 2022 une première version du projet qui ne contenait pas moins de 12 standards : 5 pour l'environnement, 4 pour les sujets sociaux, 1 pour le sujet de gouvernance et 2 standards transverses qui viennent définir les grands principes (comment présenter le modèle d'affaires, comment analyser la double matérialité, etc.). Une première analyse de ces standards a permis alors de constater qu'ils aboutissaient à réclamer plus de 2 000 données (*datapoints*) différentes aux entreprises. De plus, l'approche retenue imposait aux entreprises de répondre à chacun de ces points, sauf à démontrer qu'il n'était pas « matériel » (c'est-à-dire qu'il n'avait pas de sens pour l'entreprise étant donné ses activités).

La consultation publique organisée à la suite de la présentation de ces standards généra de nombreuses critiques, en particulier celles de quelques États européens particulièrement remontés contre cette « usine à gaz » produite par la Commission. Face à ces commentaires plutôt négatifs,

39. La liste des membres, dont l'auteur fit partie, peut être consultée ici : "Europe's voice in corporate reporting", www.efrag.com [en ligne].

40. Parmi les membres sélectionnés, il y avait notamment une représentante de la Bourse londonienne (London Stock Exchange) et un représentant de l'agence de notation extra-financière américaine MSCI.

cette dernière demanda à l'EFRAG de revoir rapidement sa copie et de simplifier le projet. Le 22 novembre 2022, l'EFRAG remit alors une deuxième version de ces standards quelque peu « simplifiée », avec « seulement » 1 060 points de données à fournir. Cette « simplification » n'a pourtant pas calmé les oppositions de certains États, et la Commission dut alors retravailler l'ensemble. S'il était trop tard pour tout refaire, l'option choisie fut alors de simplifier leur mise en œuvre. Désormais, l'entreprise ne doit répondre qu'aux standards ou données considérés comme « matériels », la Commission ayant alors inversé l'approche (l'entreprise ne répond à aucun standard – les deux « transverses » qui sont obligatoires – à moins qu'elle n'indique qu'un sujet est matériel et, dans ce cas, elle doit remplir le standard correspondant). Finalement, il n'y aurait donc plus « que » 160 données obligatoires à fournir quoi qu'il arrive, et 625 qui ne seraient à fournir qu'en fonction de leur « matérialité », les 275 restants étant « volontaires⁴¹ ».

Là encore, comme pour la taxonomie, très peu de temps fut laissé aux entreprises pour intégrer cette nouvelle norme. L'acte délégué de la CSRD qui détaille de façon officielle ces standards a été publié le 22 décembre 2023 dans le Journal officiel de l'Union européenne pour une mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2024, ce qui a laissé seulement quelques jours aux entreprises pour la mise en place de la nouvelle norme. Et même si une première version quasi finalisée de ces standards circulait depuis le 31 juillet, cela aura laissé moins de six mois aux entreprises pour identifier l'ensemble des données à publier. Pour la plupart d'entre elles cela s'est traduit par la mobilisation d'équipes importantes et le recours en urgence aux cabinets de conseil susceptibles de les accompagner dans le déploiement de ce nouveau processus de *reporting*. Un coût en ressources humaines et financières non négligeable mal estimé tant par le législateur que par les entreprises.

Enfin, il faut bien avoir en tête que le rouleau compresseur de la normalisation est loin de s'être arrêté puisque la CSRD prévoit en plus l'établissement de standards dits sectoriels et de standards destinés aux PME.

Les standards sectoriels, définis secteur par secteur, viendront compléter les 12 « génériques » qui seront obligatoires pour toutes les entreprises ayant une activité dans le secteur concerné⁴². Un moyen donc de « contourner » l'approche de matérialité définie par les standards dits « génériques ». Si ces standards sectoriels devraient – enfin – faciliter

41. Voir à ce sujet le document "Draft EFRAG Implementation Guidance 3 – List of ESRS datapoints" de l'EFRAG publié fin décembre 2023.

42. Une entreprise ayant des activités couvrant plusieurs secteurs d'activités, devra donc répondre aux standards sectoriels correspondants.

la comparaison entre entreprises proches, ils risquent de transformer l'exercice de *reporting* en opération de « case à cocher » purement formelle, très loin de l'approche initiale qui souhaitait valoriser, au contraire, les performances des entreprises. D'ores et déjà, le projet de standard *oil & gas* de 65 pages⁴³ s'avère d'une telle complexité de mise en œuvre que la Commission a décidé d'en reporter l'application de 2 ans, non sans susciter, au passage, de fortes critiques de la part d'universitaires impliqués sur le projet⁴⁴.

Quant au projet de standard pour les PME, l'EFRAG a publié un projet qui a été soumis à consultation publique du 22 janvier 2024 au 21 mai 2024 qui ne contenait pas moins de 400 données potentielles à fournir. De nouveau, l'EFRAG dut faire face à un retour particulièrement critique, tant de la part des PME elles-mêmes, que des administrations des États européens. Finalement, face à l'opposition du monde économique devant ce standard perçu comme incroyablement complexe pour des PME, l'EFRAG a dû revoir sa copie et proposer un nouveau projet, plus simple. La dernière version, qui n'est toujours pas validée, ne contient « que » 250 points de données. Il est prévu que l'EFRAG publie courant 2025 une version finale qui devra ensuite être validée par la Commission ce qui donnera lieu à un acte délégué qui viendra officialiser ce standard qui devra s'appliquer dès 2026 aux PME.

4. Une application particulièrement complexe

Depuis la publication des premiers travaux de l'EFRAG, les entreprises et certains États européens ont fait part de leurs inquiétudes quant à la complexité de ces standards et de leur coût d'implémentation. Si les très grandes entreprises peuvent éventuellement se permettre de créer des postes supplémentaires⁴⁵ pour répondre aux centaines de *datapoints* requis, en revanche, le poids du *reporting* devient nettement plus lourd pour des ETI (entreprise de taille intermédiaire) ou des PME. D'autant que des approches conceptuelles telles que le « modèle d'affaires » ou la fameuse « double matérialité » sont loin d'être triviales et réclament des connaissances et des compétences que peu d'entreprises possèdent en interne, mais qui sont indispensables puisque, rappelons-le, tous ces éléments sont obligatoires et doivent être validés par un tiers extérieur.

43. EFRAG, "Exposure Draft ESRS Oil and Gas As approved by EFRAG SR TEG on 6 June 2024", 26 juin 2024, [en ligne].

44. Frédéric Simon, "EU delays corporate transparency rules for mining, oil and gas firms", *Euractiv*, 8 février 2024 [en ligne].

45. Lors d'une réunion de l'Afep, un des membres annonçait avoir dû recruter plus de 10 personnes rien que pour le reporting extra-financier.

Concrètement, après avoir défini son modèle d'affaires (description des « principaux éléments de la stratégie générale de l'entreprise qui se rattachent à des questions de durabilité⁴⁶ »), sa chaîne de valeur, puis les « intérêts et points de vue des parties intéressées » et la façon dont ils sont pris en compte dans le modèle d'affaires, l'entreprise doit publier « des informations sur ses incidences, risques et opportunités importants et sur la manière dont ils interagissent avec sa stratégie et son modèle économique⁴⁷ ». Les deux standards « transverses » qui listent les informations obligatoires représentent à eux seuls pas moins de 68 pages de texte. Quant à l'ensemble des 12 standards, il constitue un document de 284 pages⁴⁸.

5. Comment en sommes-nous arrivés là ?

Dès le départ du projet, en confiant le travail d'élaboration des normes en matière de durabilité à l'EFRAG et en nommant comme *Chair* un ancien du cabinet Mazars, la Commission européenne donnait *de facto* la responsabilité du projet à des « financiers » et à des spécialistes de l'audit. Par la suite, cette tendance fut encore accentuée par l'organisation du groupe de travail lui-même. En plus du groupe des 35 « parties prenantes », un *Project Management Office* (PMO) a été constitué. Composé principalement d'experts issus de cabinets d'audit⁴⁹, le PMO était destiné à réaliser tout le travail d'administration et de rédaction. Un rôle pour le moins intéressant pour ces cabinets d'audit qui fabriquaient en quelque sorte les normes qu'ils allaient auditer quelques mois plus tard, et sur la mise en œuvre desquelles ils allaient conseiller les entreprises.

6. Et demain ?

Face à la complexité des standards élaborés par l'EFRAG, le choix de la Commission a donc été de les rendre en grande partie optionnels, chaque entreprise ne devant publier d'informations que sur les sujets « matériels ». Cette approche présente néanmoins quelques écueils qui risquent forts de menacer leur pertinence.

46. Commission Européenne, « Règlement délégué 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023 complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes d'informations en matière de durabilité », p. 47, 22 décembre 2023 [en ligne].

47. *Ibid.* p 50.

48. *Ibid.*

49. Cette sur-représentation des cabinets d'audit dans le PMO provient tout simplement du fait que ces cabinets proposèrent pour la plupart de mettre à disposition gratuitement – *pro-bono* – des collaborateurs, ce que les autres parties prenantes n'ont pas fait. Une aubaine pour l'EFRAG qui avait alors à disposition gratuitement des équipes d'experts, dont des spécialistes de la « normalisation ».

Tout d'abord, la question de la matérialité va très probablement disparaître sous l'impulsion du secteur financier. En effet, si ce caractère optionnel lié à la matérialité est trop largement mis en œuvre, la comparabilité, objectif initial de la CSRD, va vite devenir impossible. Par ailleurs, les entreprises sous la pression des investisseurs et de la société civile doivent publier des informations sur la quasi-totalité des sujets couverts par ces normes, que celles-ci soient matérielles ou non.

Sans compter le rôle croissant des agences de notation extra-financières qui sont friandes de toujours plus de données pour produire leurs évaluations.

Vers une RSE à « deux vitesses » ?

Le principe de la CSRD implique qu'une entreprise réponde obligatoirement aux données requises par les standards à partir du moment où le sujet est considéré comme « matériel ». Or, de nombreuses entreprises communiquaient jusqu'ici sur des sujets environnementaux – leur politique de recyclage ou de préservation de l'eau, par exemple – même si ces sujets n'étaient pas « matériels » au sens de la CSRD étant donnée leur activité. Voilà qu'elles se trouvent aujourd'hui devant un dilemme. Si elles abordent ces points dans leur « rapport de durabilité », les auditeurs considèrent alors que c'est donc « matériel » et elles doivent en conséquence suivre le standard dans le détail. L'autre option étant alors de ne pas en parler – puisque ce n'est pas « matériel » – mais dans ce cas elles risquent d'être sanctionnées par des parties prenantes (agences de notation extra-financières, partenaires, ONG, etc.) qui considèrent ces informations comme importantes. La solution ? Produire deux rapports. Un rapport de durabilité répondant aux critères de la CSRD mais limité aux seuls sujets « matériels » et un rapport « autre », qui listera les sujets demandés mais non « matériels » au sens de la CSRD.

La conséquence principale de cette situation, outre le doublement du *reporting*, est de transformer la CSRD en un exercice de conformité réalisé au minimum.

Autre point essentiel de la CSRD largement passé sous silence : son coût. Même si le texte précise plusieurs fois que « les normes d'informations en matière de durabilité devraient être proportionnées et ne devraient pas imposer une charge administrative inutile aux entreprises qui sont tenues de les appliquer », force est de constater que cela n'est pas le cas. Les premières estimations données par les grandes entreprises lors de réunions de l'AFEP⁵⁰ font état d'un coût d'audit RSE multiplié par 10 ou 15 comparé à celui de la version précédente (la déclaration de performance extra-financière, la DPEF). Et cela sans compter les coûts de prestation de conseil pour l'accompagnement dans la mise en place en urgence de la CSRD⁵¹ (voir ci-dessus).

50. L'Association française des entreprises privées.

51. Esther Attias, « Le Jackpot des critères RSE », *Challenges*, 29 février 2024 [en ligne].

De même, la question des PME n'a pas été vraiment résolue. À l'origine, la Commission avait tout simplement statué que celles-ci disposeraient d'un standard spécifique, allégé, et a missionné l'EFRAG pour le réaliser (voir ci-dessus). Dans les faits, cela s'avère bien plus complexe que prévu. En effet, au-delà de la complexité inhérente du projet, beaucoup d'informations demandées aux grandes entreprises concernent également leur chaîne de valeur, notamment leurs fournisseurs. Un effet de « ruissellement » des obligations risque fort de se mettre en place et les PME craignent, à juste titre, de se retrouver inondées de demandes d'informations RSE de la part de leurs clients, quand bien même les standards initialement conçus pour elles ne leur demanderaient pas de produire ces données.

En conclusion, aujourd'hui, l'application de la CSRD demeure une véritable inconnue. Les ETI et les PME réalisent la complexité de ce qui va leur être demandé et le coût afférent de l'application de ces normes, à un moment où beaucoup d'entre elles affrontent une situation économique compliquée. Les cabinets d'audit publient sur tous les réseaux sociaux de multiples offres d'emploi, réalisant que, s'ils se sont bien ouverts un marché phénoménal⁵², ils ne disposent pas à ce jour des équipes nécessaires pour y répondre. Et enfin, les cabinets d'avocats qui ont réussi à se faire reconnaître comme « auditeurs de durabilité » se préparent à ce nouveau marché avec une gourmandise certaine.

Quant à l'idée initiale d'une grande réglementation européenne, elle s'avère de plus en plus illusoire. Bien que la directive du 6 juillet 2024 impose aux pays de l'Union de la transposer dans leurs législations, à ce jour 15 pays l'avaient intégrée, 9 étaient en cours et 5 n'avaient rien mis en œuvre encore. L'Allemagne qui ne l'a pas encore transposée, a fait même sensation en envoyant successivement deux courriers – l'un le 17 décembre signé par 4 ministres⁵³ et l'autre le 2 janvier signé du Chancelier, pour réclamer une révision et un moratoire de deux ans sur l'application de la CSRD⁵⁴.

52. Laurence Boisseau, « CAC40 : les Big Four et Mazars raflent la mise pour les audits de durabilité », *Les Échos*, 9 avril 2024 [en ligne].

53. Dr. Volker Wissing, Dr. Jörg Kukies, Dr. Robert Habeck et Hubertus Heil, "Letter to Commissioners Albuquerque and Dombrovskis", 17 décembre 2024 [en ligne].

54. Fiona McNally, "ESG round-up: Germany's Scholz calls for two-year delay to CSRD", *Responsible Investor*, 3 janvier 2025 [en ligne].

III. LE RÈGLEMENT SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

Le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (en anglais le SFDR – *Sustainable Finance Disclosure Regulation*⁵⁵) est passé au départ relativement inaperçu, s'adressant d'abord aux établissements financiers européens.

À l'origine de ce texte (2019), il y a toujours le constat que la notion de « durabilité » est variable, non seulement d'un État de l'Union à l'autre, mais également entre établissements financiers. La conséquence principale de cette situation est qu'un investisseur a bien du mal à comparer deux produits financiers dits durables, ce qui pourrait fausser ses décisions d'investissement.

La SFDR prévoit donc d'harmoniser tout d'abord la définition de la notion « d'investissements durables » puis, dans un souci affiché de transparence, de demander aux établissements financiers de publier par écrit leur politique sur l'intégration des enjeux de durabilité. Ce règlement leur demande aussi de publier pour chacun de leurs produits d'investissement une série de 16 critères obligatoires (listés dans un document de normes techniques), auxquels s'ajoute au minimum deux critères (un environnemental et un social) issus d'une liste de 33 critères supplémentaires.

Enfin, ce règlement a donné lieu à la création de trois types d'investissements définis par trois articles du texte – article 6, article 8 et article 9 – qui viennent en préciser les principes en allant du non durable au fonds dit « à impact ».

Les investissements identifiés à l'article 6 n'affichent pas de caractéristiques de durabilité spécifiques. L'acteur financier qui en est à l'origine se doit juste de publier des informations sur les risques probables en matière de durabilité, en se basant sur le rendement attendu.

Les investissements conformes à l'article 8 sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales. L'acteur financier doit alors fournir des informations plus détaillées comme la façon dont il s'assure que ces caractéristiques sont respectées ou l'indice qui sert de référence à cette caractéristique.

55. Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers [en ligne].

Enfin, les investissements de l'article 9, dits « investissements à impact », sont ceux qui ont pour objectif l'investissement durable. Au-delà des informations fournies dans le cadre de l'article 8, l'acteur financier doit en plus indiquer comment l'indice retenu est aligné sur l'objectif de durabilité sélectionné et la manière dont cet objectif doit être atteint.

Si le principe semble à peu près simple, les caractéristiques techniques liées à l'application de la SFDR vont vite se révéler à la fois complexes et peu pertinentes.

1. Une application chaotique

Bien que le texte de la SFDR ait été adopté en 2019, il n'est entré en vigueur qu'en mars 2021 et, dès le départ, son application a soulevé quantité de questions.

En effet, les 16 indicateurs mis en place reposent sur des données fournies par les entreprises qui constituent le produit financier (par exemple, la part de déchets dangereux par rapport au total des déchets). Il est donc indispensable que l'établissement financier puisse avoir accès à ces données. Or, ces données techniques ont été élaborées dans des bureaux sans prendre en compte la pertinence de ces critères sur les activités des entreprises qui, selon leurs activités, ne publiaient pas ces données considérées comme peu pertinentes.

La deuxième grande interrogation concerne les deux critères additionnels qui doivent être choisis par l'acteur financier parmi une liste de 33. À partir du moment où un critère est sélectionné – prenons le cas de la « consommation d'énergie par type de source d'énergie non renouvelable » – il faut s'assurer que la donnée est disponible dans l'ensemble des entreprises concernées par le produit financier, afin de produire la donnée requise, ce qui peut s'avérer complexe pour des produits financiers agrégeant des investissements dans plusieurs dizaines d'entreprises cotées. À l'inverse, cela impose que les entreprises qui souhaitent attirer des investisseurs financiers répondent à l'ensemble des 33 critères supplémentaires.

Cela pourrait être pertinent si les critères techniques de la SFDR correspondaient à des données que les entreprises devaient fournir de façon quasi généralisée, par exemple des données clés de la CSRD. Toutefois, ce n'est pas le cas ici. En effet, si la CSRD a bien essayé d'intégrer la majorité de ces critères dans ses propres standards, néanmoins le côté « matériel » de l'application de la CSRD fait que les entreprises n'ont pas l'obligation de produire ces données. Ainsi, les acteurs financiers se retrouvent bloqués parce qu'ils sont contraints légalement de produire une information à

laquelle ils n'ont pas accès. Sans compter que beaucoup de ces critères élaborés sans consulter les entreprises s'avèrent peu pertinents d'un point de vue RSE puisque complètement déconnectés de l'activité de l'entreprise à laquelle ils s'appliquent. Par exemple il est demandé d'indiquer le volume de déchets dangereux ou radioactifs produits, quelle que soit l'activité de l'entreprise ou « la présence de mécanismes permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies⁵⁶ », sachant que l'adhésion à cette initiative portée par les Nations unies - volontaire et payante - ne concerne qu'un nombre limité d'entreprises en Europe.

2. Un résultat pour le moins étonnant

L'application de la SFDR n'a pas manqué d'étonner tant les milieux financiers que les spécialistes de la RSE. En effet, comme *Le Monde* le soulignait dès novembre 2022, une part non négligeable des fonds dits « article 9 » investissaient dans des activités liées aux industries fossiles⁵⁷. Quelques mois plus tard, un tiers de ces fonds étaient rétrogradés par leurs créateurs en « article 8⁵⁸ ». Ce classement résulte d'une interprétation un peu large d'un règlement qui s'avère d'une telle complexité technique qu'il en perd son objectif. De plus, à partir de 2023, l'obligation pour les sociétés de gestion de fournir des indicateurs extra-financiers encore complexes à obtenir pour certaines d'entre elles, a accentué cette vague de « déclassement » des fonds d'article 9 en article 8, générant encore plus de confusion chez les investisseurs.

Un autre élément qui n'a pas été pris en compte par les législateurs européens, est la question de la perception. En effet, les investissements dits « article 9 » à impact visent à valoriser le financement d'activités qui ont un objectif de durabilité indépendamment d'autres sujets. Pour caricaturer : si par exemple, un industriel chimique du plastique s'engage sur la préservation de la biodiversité sur ses sites, il peut tout à fait être intégré dans un fond à impact sur la biodiversité, indépendamment de son impact sur le climat ou sur l'environnement.

56. Règlement délégué [UE] 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement [UE] 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation [en ligne].

57. Adrien Sénecat, « La grande tromperie des fonds d'investissement verts », *Le Monde*, 29 novembre 2022 [en ligne].

58. Adrien Sénecat, « Les fonds d'investissement verts à l'heure du grand ménage », *Le Monde*, 24 février 2023 [en ligne].

3. Et demain ?

À peine mise en œuvre, la SFDR rencontre donc une forte opposition de tous les côtés. Tandis que les acteurs financiers se plaignent de sa complexité et des contraintes qu'elle met en œuvre, les défenseurs de l'environnement et des grands enjeux sociaux s'étonnent des résultats obtenus de son application.

En effet, aujourd'hui la SFDR, qui devait être avant tout un règlement d'information des investisseurs, est devenue malgré elle un système de « labélisation » de la finance, au grand dam de la Commission européenne et des États qui voient leurs propres labels RSE (comme le label ISR français) devenir inaudible.

Plus gênant, les financiers eux-mêmes semblent désormais se désintéresser de ces investissements RSE. L'analyse des typologies d'investissements réalisée par la société Morningstar⁵⁹ révèle ainsi que sur le 3^e trimestre 2024, les fonds « article 6 », c'est-à-dire sans objectif RSE continuent d'attirer le plus important flux d'investissement (96 milliards d'euros au 3^e trimestre) loin devant les fonds « article 8 » (38 milliards d'euros). Quant aux fonds « article 9 », ils subissent un désinvestissement continu depuis quelques mois puisqu'ils ont perdu 6,5 milliards au 2^e trimestre et 2,2 milliards au 3^e trimestre. Un résultat donc à l'opposé des attendus de la SFDR.

Consciente très rapidement des imperfections de la SFDR, en 2023, la Commission européenne lançait une grande consultation des parties prenantes⁶⁰ afin de voir comment l'améliorer. Au passage, il s'agissait également d'évaluer les problèmes de compatibilité rencontrés par les acteurs économiques entre la SFDR et les autres grandes réglementations (taxonomie verte et CSRD).

59. "SFDR Article 8 and Article 9 Funds: Q3 2024 in Review", *Morningstar*, 30 octobre 2024 [en ligne].

60. "Targeted consultation on the implementation of the Sustainable Finance Disclosures Regulation (SFDR), september 2023- May 2024", Commission européenne, 3 mai 2024 [en ligne].

IV. DE LA FINANCE VERTE À LA DURABILITÉ... UN PARCOURS COMPLEXE

« Il faut aboutir à une réglementation la plus unifiée possible en Europe, au lieu d'une multiplication de normes avec pour n'en citer que quelques-unes la réglementation SFDR, les directives CSRD et CSDDD [...]. Chacun de ces textes, issu souvent d'instances différentes, a constitué en son temps un progrès très légitime ; mais aujourd'hui leur accumulation manque clairement de cohérence ».

François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France,
Conférence de l'ACPR, 26 novembre 2024.

1. Au départ, une entente très intéressée

Pourquoi la finance verte a-t-elle pris une telle importance dans l'économie ? Si au départ, il y a bien eu une volonté politique d'orienter les investissements vers des activités plus vertueuses au niveau environnemental afin de financer la transition énergétique, son succès repose surtout sur l'opportunité commerciale phénoménale pour deux acteurs clés : le monde de la finance et celui de l'audit.

La crise financière de 2008 a affaibli le secteur de la finance, économiquement bien sûr (de nombreux établissements bancaires ont affiché des pertes abyssales), mais aussi au niveau de sa réputation. À tel point d'ailleurs qu'un candidat à la présidentielle de 2012 n'hésitait pas à affirmer publiquement : « Mon véritable adversaire, c'est le monde de la finance⁶¹ ». Dans ce contexte pour le moins difficile, la pression politique, notamment européenne, pour le développement de la finance durable est apparue comme une opportunité inespérée. En effet, en se positionnant activement sur ce nouveau filon, les établissements financiers se rachetaient une bonne conscience – l'argent n'était plus « sale » mais servait la bonne cause – et, surtout, ces mêmes établissements pouvaient se « refaire » avec la facturation de frais accrus. En effet, même si cela est rarement souligné, les frais facturés aux investisseurs qui achètent des fonds verts sont en général bien plus élevés que ceux facturés pour des fonds classiques⁶², au prétexte que la fabrication de ces fonds nécessite un savoir-faire et une expertise spécifiques.

61. Discours de François Hollande, Bourget, 22 janvier 2012 [en ligne].

62. Selon La Lettre de l'Expansion du 15 janvier 2024, les plus grandes banques du monde ont généré en 2023 3 Mds d'euros de commission en accordant 583 milliards d'obligations et de prêts « verts ». La BNP arrive en tête avec 130 millions d'euros de commissions, suivie par le Crédit Agricole avec 96 millions d'euros [en ligne].

Quant au secteur de l'audit, conscient de l'opportunité offerte par ce nouveau concept, il a mobilisé toutes ses forces et ses compétences pour œuvrer à la construction des standards et réglementations qui allaient structurer cette finance durable. Et, comme nous avons pu le voir, le résultat de cet investissement a été à la hauteur de l'effort fourni. Un nouveau marché s'est brutalement ouvert avec – comme indiqué plus haut – des honoraires multipliés par 10 ou 15 dans le domaine de la RSE.

2. Guerre des normes : à la fin ce sont les entreprises européennes qui perdent

Face à la cathédrale réglementaire mise en œuvre par l'Union européenne, le reste du monde n'est pas resté inactif et la contre-attaque ne s'est pas fait attendre. Elle a été menée par l'ISSB (*International Sustainability Standard Board*) – émanation RSE de la toute puissante IFRS (*International Financial Reporting Standards Board*), le concepteur international des règles financières.

Sous la direction d'Emmanuel Faber, ancien président-directeur général de Danone, l'ISSB a produit son propre standard avec un objectif clair : devenir le standard RSE de référence des investisseurs mondiaux (et surtout anglo-saxons). Pour y parvenir, son approche a été simple et à l'opposé de celle de l'EFRAG. Tandis que les Européens s'échinaient à concevoir un environnement réglementaire kafkaïen, les Anglo-saxons produisaient une norme plus simple et surtout à mise en œuvre progressive, le premier volet portant uniquement sur les enjeux climatiques.

Prenant conscience du risque d'être relégué au statut de normes obligatoires certes, mais sans intérêt pour les entreprises, l'EFRAG a tenté de nombreuses fois de nouer des relations avec l'ISSB afin de trouver un terrain d'entente, ou tout au moins de s'assurer que la plupart des données demandées aux entreprises par les ESRS et par l'ISSB soient similaires sur ces sujets climatiques. Force est de constater que ces efforts furent vains. Certes, l'ISSB a écouté les propositions de l'EFRAG, mais pour finalement faire ce qu'elle souhaitait, obligeant bien souvent l'Europe à adapter son standard pour limiter les divergences⁶³.

La matérialisation la plus récente de cette guerre des normes s'est d'ailleurs concrétisée par une passe d'armes assez virulente entre l'ISSB et l'EFRAG par le biais de tribunes publiées dans les médias. Alors que M. Faber dénonçait dans *Le Monde* comme « simpliste » et inapplicable le principe

63. Notamment la structure du standard ESRS « E1 Changement climatique » de l'EFRAG a été remodelée pour correspondre à celle de son homologue de l'ISSB (IFRS S2 *Climate related disclosure*).

de la double matérialité⁶⁴ au fondement de la CSRD, M. Jancovici, le très médiatique patron de Carbone4, lui répondait vertement via LinkedIn⁶⁵ en soulignant que l'approche de l'ISSB finalement postulerait que « l'entreprise n'est pas redevable envers la société dans son ensemble, mais juste envers ses actionnaires ».

Cet échange entre « experts » pourrait faire sourire, si cela n'avait pas tant d'impact sur les entreprises européennes. Les voilà désormais soumises à une double peine : d'un côté, elles vont devoir légalement répondre aux obligations de la CSRD, et de l'autre, sous la pression de leurs investisseurs anglo-saxons très présents en Europe et qui détiennent, rappelons-le, environ 40 % du CAC40⁶⁶, elles seront obligées de répondre aussi aux standards de l'ISSB.

3. Et maintenant, que pouvons-nous faire ?

Il est urgent de revenir au fondement de la finance durable. Il ne s'agit pas de produire de la donnée à profusion pour enrichir les cabinets d'audit et de conseil, ou pour faire plaisir aux agences de notation extra-financière, aux ONG et aux analystes financiers toujours à la recherche de modèles « innovants » qui viennent justifier les conseils apportés. Il s'agit de rendre nos entreprises plus fortes et plus vertueuses afin d'assurer un développement durable de nos économies européennes.

Dans un premier temps, il est indispensable que la Commission fasse travailler ensemble les auteurs des textes législatifs. Il est en effet assez incompréhensible que ces textes au fondement de la finance verte européenne définissent de façon différente ce qui est « vert ». Ainsi, la SFDR permet en effet de promouvoir un fonds « vert », c'est-à-dire article 8 ou article 9, et ce quand bien même il ne contiendrait aucune activité qui serait « alignée » selon la taxonomie⁶⁷.

Dans un deuxième temps, il faut se libérer du phénomène d'énantiodromie⁶⁸ qui amène l'Union européenne, par excès d'idéologie et de complexité administrative, à un résultat inverse de ce qui est attendu. Il est indispensable

64. Emmanuel Faber, « Exiger que la matérialité s'étende au-delà du domaine économique est en réalité simpliste », *Le Monde*, 10 octobre 2023 [en ligne].

65. Jean-Marc Jancovici, « Post LinkedIn sur l'article d'Emmanuel Faber du 10 octobre 2023 », 12 octobre 2023 [en ligne].

66. Laurence Boisseau, « Les investisseurs étrangers détiennent 40 % du CAC40 », *Les Échos*, 29 décembre 2023 [en ligne].

67. « La confusion est accrue par l'absence d'articulation entre le règlement SFDR et la taxonomie. La définition de la durabilité diffère selon les deux textes, si bien qu'un produit financier peut être considéré comme durable au titre du règlement SFDR sans effectuer aucun investissement dans des activités alignées sur la taxonomie », « Le rapport public annuel 2024. L'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique. Volume 1 », *Cour des Comptes*, 13 février 2024, p 186 [en ligne].

68. L'énantiodromie ou « courir en sens contraire », imaginée par Héraclite et reprise par Jung est le mal de l'utopie qui aboutit au contraire de son objectif affiché par manque de réalisme.

de simplifier au plus vite les législations, et d'introduire une approche progressive de leur application. Tandis que les Anglo-saxons partent d'une approche pragmatique fondée sur une attente forte (la lutte contre le réchauffement climatique) pour élaborer progressivement un référentiel certes léger pour certains mais qui a vocation à embrasser un nombre croissant de sujets environnementaux, les Européens, eux, imaginent dès le départ une cathédrale de complexité et, réalisent un peu tard qu'elle ne peut pas être mise en œuvre. Ils décident alors, dans la précipitation, de la simplifier, conscients des risques qu'elle fait peser sur l'économie. Résultat : une insatisfaction générale, tant de la part des entreprises qui ont passé du temps pour rien à déchiffrer des réglementations tatillonnes, que des parties prenantes qui ont, à juste titre, l'impression d'avoir été quelque peu flouées par les promesses de transparence initiales qui n'ont pas été tenues (et qui s'insurgent alors contre le *greenwashing* ambiant).

Enfin, et c'est un point essentiel, il faut faire confiance aux acteurs économiques, comme le rappelait Florent Menegaux, président de Michelin⁶⁹. L'approche actuelle caractérisée par une bureaucratie importante et un appel permanent à une transparence comme garantie de l'intégrité des entreprises, traduit la méfiance accrue d'une partie des décideurs européens envers le monde économique. Selon cette perspective, des réglementations supplémentaires seraient nécessaires pour encadrer des entreprises perçues comme principalement orientées vers la recherche de profit. Cette vision datée semble encore très présente dans les institutions européennes. Non seulement elle est largement fautive dans les faits (si la transparence était gage d'honnêteté, nous le saurions), mais elle conduit à une course sans fin et coûteuse vers toujours plus de transparence qui s'avère rapidement contre-productive et finalement destructrice de toute relation de confiance entre l'ensemble des acteurs. Une récente étude allemande⁷⁰ démontre même que les entreprises mieux évaluées par les agences de notation extra-financières, seraient davantage accusées de *greenwashing*.

En conclusion, il n'est pas certain que ces réglementations rendent l'Europe plus durable et plus souveraine. En revanche, les contraintes qu'elles créent sur l'économie et les citoyens, font que les questions environnementales deviennent des repoussoirs et favorisent les votes extrêmes. Les récentes élections européennes en sont l'illustration.

69. « Nous, Européens, avons besoin du nucléaire », *Le Figaro*, *op. cit.*

70. Manuel C. Kathan et al, "What you see is not what you get: ESG scores and greenwashing risk", *SSRN*, 2025 [en ligne].

Mais au-delà des symptômes politiques d'une politique environnementale souvent hors-sol, se pose la question fondamentale qui émerge du constat d'échec amer des textes clés de la finance durable, CSRD et SFDR : les enjeux de durabilité doivent-ils être confiés aux financiers ? Rien n'est moins sûr tant ces deux univers – finance et durabilité – n'ont, en réalité, aucun objectif commun.



NOS PUBLICATIONS

Les non-dits économiques et sociaux du débat sur la fin de vie

Yves-Marie Doublet et Pascale Favre, janvier 2025, 30 pages

Pourquoi donner

Claire-Marie Morinière avec Wakil Belhaddad et Claude Birman, janvier 2025, 41 pages

L'histoire des think tanks

Simon Amat, janvier 2025, 33 pages

Équilibres et mérites de la loi qui encadre la liberté d'expression en France

Basile Ader, janvier 2025, 26 pages

Innovation politique 2023

Fondapol, décembre 2024, 536 pages

Jeux vidéo : violence et addiction ?

Loïse Lyonnet et Michaël Stora, décembre 2024, 33 pages

L'utérus artificiel et la reproduction humaine

Élisabeth de Castex, décembre 2024, 42 pages

Pour une renaissance de la politique familiale : liberté, lisibilité et pérennité

Gérard-François Dumont, décembre 2024, 41 pages

L'industrie automobile européenne en 2035

Marc Alochet et Jean-Pierre Corniou, décembre 2024, 46 pages

Fondapol. Des Idées pour la Cité. L'aventure d'un think tank

Sous la direction de Dominique Reynié, éditions du Cerf, novembre 2024, 304 pages

L'inévitable conflit entre islamisme et progressisme aux États-Unis

Martha Lee, novembre 2024, 45 pages

Structure économique et sociale des territoires et vote populiste en France

Guillaume Bazot, novembre 2024, 58 pages

La capitalisation : un moyen de sortir par le haut de la crise des retraites ?

Bertrand Martinot, novembre 2024, 46 pages

Le FPÖ au défi de l'Europe : radicalité idéologique et contrainte électorale en Autriche

Patrick Moreau, octobre 2024, 39 pages

L'AfD : l'extrême droite allemande dans l'impasse

Patrick Moreau, octobre 2024, 66 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France - édition 2024

AJC Paris et Fondapol, octobre 2024, 48 pages

Les attentats islamistes dans le monde 1979-2024

Fondapol, octobre 2024, 92 pages

L'opinion européenne en 2023

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, juillet 2024, 284 pages

Législatives 2024 : le grand désarroi des Français

Anne Flambert, Nicola Gaddoni, Mélodie Jourdain et Dominique Reynié, juin 2024, 36 pages

Les Européens abandonnés au populisme

Dominique Reynié, mai 2024, 80 pages

Victoire populiste aux Pays-Bas : spécificité nationale ou paradigme européen ?

Christophe de Voogd, avril 2024, 40 pages

Les pogroms en Palestine avant la création de l'État d'Israël (1830-1948)

Georges Bensoussan, avril 2024, 37 pages

Le vote des Européens. Vingt-trois ans d'élections nationales en Europe

Corinne Deloy, Préface de Dominique Reynié, éditions du Cerf, avril 2024, 460 pages

Les étrangers extra-européens et le logement social en France

Michel Aubouin, avril 2024, 36 pages

Les mots de la fin de vie : ne pas occulter les termes du débat

Pascale Favre, mars 2024, 30 pages

Suicide assisté, euthanasie : le choix de la rupture et l'illusion d'un progrès

Yves-Marie Doublet, mars 2024, 35 pages

L'Europa e la Sovranità. Riflessioni italo-francesi (1897-2023)

Sous la direction de Maria Elena Cavallaro, Gaetano Quagliariello et Dominique Reynié, éditions Rubbettino, avril 2024, 332 pages

L'Europe et la Souveraineté. Approches franco-italiennes 1897-2023

Sous la direction de Maria Elena Cavallaro, Gaetano Quagliariello et Dominique Reynié, éditions Plein Jour, mars 2024, 516 pages

Fratelli d'Italia : héritage néofasciste, populisme et conservatisme

Marco Tarchi, février 2024, 41 pages

**L'émergence d'une gauche conservatrice en Allemagne :
l'alliance Sahra Wagenknecht pour la raison et la justice (BSW)**

Patrick Moreau, janvier 2024, 41 pages

Innovation politique 2022 (tome 2)

Fondapol, novembre 2023, 252 pages

Innovation politique 2022 (tome 1)

Fondapol, novembre 2023, 310 pages

Mouvements protestataires : le retour de la violence

Eddy Fougier, novembre 2023, 38 pages

La réforme Affelnet à Paris : un voyage au pays où 15 = 20

Marion Oury, octobre 2023, 48 pages

Le jumeau numérique en santé

Serge Soudoplatoff, septembre 2023, 34 pages

La régulation du numérique : Chine, États-Unis, France

Aifang Ma, septembre 2023, 44 pages

L'industrie française du jeu vidéo. De la French Touch à la French Pride

Loïse Lyonnet et Pierre Poinsignon, juillet 2023, 40 pages

La défiance vue par le prisme du médiateur de l'assurance

Arnaud Chneiweiss, juillet 2023, 26 pages

L'Europe et notre souveraineté. L'Europe est nécessaire, la France aussi

Édouard Balladur, juin 2023, 18 pages

L'enseignement supérieur privé en France

Laurent Batsch, juin 2023, 57 pages

Complexité. Critique d'une idéologie contemporaine

Sophie Chassat, juin 2023, 40 pages

Politique migratoire : que faire de l'accord franco-algérien de 1968 ?

Xavier Driencourt, mai 2023, 29 pages

De la transition écologique à l'écologie administrée, une dérive politique

David Lisnard et Frédéric Masquelier, mai 2023, 30 pages

Pour un nouvel ordre énergétique européen

Cécile Maisonneuve, avril 2023, 56 pages

Le XXI^e siècle du christianisme - édition de poche

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mars 2023, 378 pages

Élections, médias et réseaux sociaux : un espace public en décomposition

Victor Delage, Dominique Reynié, Mathilde Tchounikine, mars 2023, 32 pages

Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique (2)

Transition énergétique, géopolitique et industrie : quel rôle pour l'État ?

Jean-Paul Bouttes, mars 2023, 48 pages

Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique (1)

Les conditions de réussite du programme nucléaire français de 1945 à 1975

Jean-Paul Bouttes, mars 2023, 44 pages

Immigration : comment font les États européens

Fondapol, mars 2023, 46 pages

La politique danoise d'immigration : une fermeture consensuelle

Fondapol, janvier 2023, 57 pages

L'opinion européenne 2020-2022

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, décembre 2022, 240 pages

Innovation politique 2021 (tome 2)

Fondapol, décembre 2022, 340 pages

Innovation politique 2021 (tome 1)

Fondapol, décembre 2022, 440 pages

Maghreb : l'impact de l'islam sur l'évolution sociale et politique

Razika Adnani, décembre 2022, 36 pages

Italie 2022 : populismes et droitisation

Anna Bonalume, octobre 2022, 60 pages

Quel avenir pour la dissuasion nucléaire ?

Bruno Tertrais, octobre 2022, 39 pages

Mutations politiques et majorité de gouvernement dans une France à droite

Sous la direction de Dominique Reynié, septembre 2022, 64 pages

Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (2)

Les questions à long terme

Christian Pfister, juillet 2022, 34 pages

Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (1)

État des lieux et perspectives à court-moyen terme

Christian Pfister, juillet 2022, 47 pages

La montée en puissance de l'islamisme woke dans le monde occidental

Lorenzo Vidino, juin 2022, 29 pages

2022, présidentielle de crises

Sous la direction de Dominique Reynié, avril 2022, 80 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (4)

La gestion des déchets : rôle et compétence de l'État en démocratie

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 49 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (3)

L'enjeu des générations futures

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 41 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (2)

Les solutions pour maîtriser le risque effectif

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 42 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (1)

Déchets et déchets nucléaires : durée de vie et dangers potentiels

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 49 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France – édition 2022

AJC Paris et Fondapol, janvier 2022, 38 pages

Prestataires de santé à domicile : les entreprises au service du virage ambulatoire

Alice Bouleau et Nicolas Bouzou, janvier 2022, 34 pages

Libertés : l'épreuve du siècle

Sous la direction de Dominique Reynié, janvier 2022, 96 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute, la Community of Democracies, la Konrad-Adenauer-Stiftung, Genron NPO, la Fundación Nuevas Generaciones et República do Amanhã

Élections départementales et régionales 2021 : une analyse cartographique

Céline Colange, Sylvain Manternach, décembre 2021, 76 pages

Innovation politique 2020 (tome 2)

Fondapol, décembre 2021, 428 pages

Innovation politique 2020 (tome 1)

Fondapol, décembre 2021, 344 pages

Défendre l'autonomie du savoir

Nathalie Heinich, novembre 2021, 32 pages

Rapport pour l'Assemblée nationale. Mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale

Fondapol, novembre 2021, 82 pages

2022, le risque populiste en France (vague 5)**Un indicateur de la protestation électorale**

Dominique Reynié (dir.), octobre 2021, 72 pages

Parti et Démocratie

Piero Ignazi, aux éditions Calmann-Lévy, avec le concours de la Fondapol et de Terra Nova, octobre 2021, 504 pages

Commerce illicite de cigarettes, volet II.**Identifier les parties prenantes, les effets de réseaux et les enjeux financiers**

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, octobre 2021, 32 pages

Complémentaires santé : moteur de l'innovation sanitaire

Nicolas Bouzou et Guillaume Moukala Same, octobre 2021, 47 pages

Les décroissants en France. Un essai de typologie

Eddy Fougier, septembre 2021, 31 pages

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2021

Fondapol, septembre 2021, 84 pages

Les primaires électorales et les systèmes de départage des candidats à l'élection présidentielle

Laurence Morel et Pascal Perrineau, août 2021, 51 pages

L'idéologie woke. Face au wokisme (2)

Pierre Valentin, juillet 2021, 32 pages

L'idéologie woke. Anatomie du wokisme (1)

Pierre Valentin, juillet 2021, 34 pages

Protestation électorale en 2021 ?**Données issues du 1^{er} tour des élections régionales**

Abdellah Bouhend, Victor Delage, Anne Flambert, Élisabeth Grandjean, Katherine Hamilton, Léo Major, Dominique Reynié, juin 2021, 40 pages

2022, le risque populiste en France (vague 4)**Un indicateur de la protestation électorale**

Dominique Reynié (dir.), juin 2021, 64 pages

La conversion des Européens aux valeurs de droite

Victor Delage, mai 2021, 40 pages

Les coûts de la transition écologique

Guillaume Bazot, mai 2021, 37 pages

Le XXI^e siècle du christianisme

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mai 2021, 376 pages

Les protestants en France, une minorité active

Jean-Paul Willaime, avril 2021, 34 pages

L'agriculture bio et l'environnement

Bernard Le Buanec, mars 2021, 27 pages

Devrions-nous manger bio ?

Léon Guéguen, mars 2021, 36 pages

Quel avenir pour l'agriculture et l'alimentation bio ?

Gil Kressmann, mars 2021, 48 pages

Pauvreté dans le monde : une baisse menacée par la crise sanitaire

Julien Damon, février 2021, 33 pages

Reconquérir la biodiversité, mais laquelle ?

Christian Lévêque, février 2021, 37 pages

Énergie nucléaire : la nouvelle donne internationale

Marco Baroni, février 2021, 66 pages

Souveraineté économique : entre ambitions et réalités

Emmanuel Combe et Sarah Guillou, janvier 2021, 66 pages

Relocaliser en décarbonant grâce à l'énergie nucléaire

Valérie Faudon, janvier 2021, 36 pages

Après le Covid-19, le transport aérien en Europe : le temps de la décision

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 40 pages

Avant le Covid-19, le transport aérien en Europe : un secteur déjà fragilisé

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 35 pages

Glyphosate, le bon grain et l'ivraie

Marcel Kuntz, novembre 2020, 45 pages

Covid-19 : la réponse des plateformes en ligne face à l'ultradroite

Maygane Janin et Flora Deverell, novembre 2020, 42 pages

2022, le risque populiste en France (vagues 2 et 3)

Un indicateur de la protestation électorale Dominique Reynié, octobre 2020, 86 pages

Relocalisations : laisser les entreprises décider et protéger leur actionariat

Frédéric Gonand, septembre 2020, 37 pages

Europe : la transition bas carbone, un bon usage de la souveraineté

Patrice Geoffron, septembre 2020, 35 pages

Relocaliser en France avec l'Europe

Yves Bertoncini, septembre 2020, 40 pages

Relocaliser la production après la pandémie ?

Paul-Adrien Hyppolite, septembre 2020, 46 pages

Qui paie ses dettes s'enrichit

Christian Pfister et Natacha Valla, septembre 2020, 37 pages

L'opinion européenne en 2019

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, septembre 2020, 212 pages

Les assureurs face au défi climatique

Arnaud Chneiweiss et José Bardaji, août 2020, 33 pages

Changements de paradigme

Josef Konvitz, juillet 2020, 20 pages

Hongkong : la seconde rétrocession

Jean-Pierre Cabestan et Laurence Daziano, juillet 2020, 62 pages

Tsunami dans un verre d'eau

Regard sur le vote Europe Écologie-Les Verts aux élections municipales de 2014 et de 2020 dans 41 villes de plus de 100 000 habitants Sous la direction de Dominique Reynié, juillet 2020, 44 pages

Innovation politique 2019 (tome 2)

Fondapol, juin 2020, 412 pages

Innovation politique 2019 (tome 1)

Fondapol, juin 2020, 400 pages

Covid-19 - États-Unis, Chine, Russie, les grandes puissances inquiètent l'opinion

Victor Delage, juin 2020, 16 pages

De la distanciation sociale à la distanciation intime

Anne Muxel, juin 2020, 24 pages

Covid-19 : Cartographie des émotions en France

Madeleine Hamel, mai 2020, 24 pages

Ne gaspillons pas une crise

Josef Konvitz, avril 2020, 23 pages

Retraites : leçons des réformes suédoises

Kristoffer Lundberg, avril 2020, 37 pages

Retraites : leçons des réformes belges

Frank Vandenbroucke, février 2020, 40 pages

Les biotechnologies en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, février 2020, 44 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France

AJC Paris et Fondapol, janvier 2020, 32 pages

OGM et produits d'édition du génome : enjeux réglementaires et géopolitiques

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 35 pages

Des outils de modification du génome au service de la santé humaine et animale

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

Des plantes biotech au service de la santé du végétal et de l'environnement

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

Le soldat augmenté : regards croisés sur l'augmentation des performances du soldat

CREC Saint-Cyr et Fondapol, décembre 2019, 128 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (3)**Défendre l'économie européenne par la politique commerciale**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 52 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (2)**Les pratiques anticoncurrentielles étrangères**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 40 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (1)**Politique de concurrence et industrie européenne**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 36 pages

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2019

Fondapol, novembre 2019, 80 pages

Vers des prix personnalisés à l'heure du numérique ?

Emmanuel Combe, octobre 2019, 46 pages

2022, le risque populiste en France (vague 1)

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié, octobre 2019, 44 pages

La Cour européenne des droits de l'homme, protectrice critiquée des « libertés invisibles »

Jean-Luc Sauron, octobre 2019, 48 pages

1939, l'alliance soviéto-nazie : aux origines de la fracture européenne

Stéphane Courtois, septembre 2019, 51 pages

Saxe et Brandebourg. Percée de l'AfD aux élections régionales du 1^{er} septembre 2019

Patrick Moreau, septembre 2019, 26 pages

Campements de migrants sans-abri : Comparaisons européennes et recommandations

Julien Damon, septembre 2019, 44 pages

Vox, la fin de l'exception espagnole

Astrid Barrio, août 2019, 36 pages

Élections européennes 2019. Le poids des électors comparé au poids électoral des groupes parlementaires

Raphaël Grelon et Guillemette Lano. Avec le concours de Victor Delage et Dominique Reynié, juillet 2019, 22 pages

Allô maman bobo (2). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement

Nelly Garnier, juillet 2019, 40 pages

Allô maman bobo (1). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement

Nelly Garnier, juillet 2019, 44 pages

L'affaire Séralini. L'impasse d'une science militante

Marcel Kuntz, juin 2019, 35 pages

Démocraties sous tension

Sous la direction de Dominique Reynié, mai 2019,

volume I, Les enjeux, 156 pages ; **volume II**, Les pays, 120 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute

La longue gouvernance de Poutine

Michel Eltchaninoff, mai 2019, 31 pages

Politique du handicap : pour une société inclusive

Sophie Cluzel, avril 2019, 23 pages

Ferroviaire : ouverture à la concurrence, une chance pour la SNCF

David Valence et François Bouchard, mars 2019, 42 pages

Un an de populisme italien

Alberto Toscano, mars 2019, 33 pages

Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste

Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 46 pages

Une civilisation électrique (2). Vers le réenchantement

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 34 pages

Une civilisation électrique (1). Un siècle de transformations

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 32 pages

Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention

Jacques Percebois, février 2019, 42 pages

Vers une société post-carbone

Patrice Geoffron, février 2019, 36 pages

Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique

Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 26 pages

Innovation politique 2018 (tome 2)

Fondapol, janvier 2019, 544 pages

Innovation politique 2018 (tome 1)

Fondapol, janvier 2019, 472 pages

L'opinion européenne en 2018

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, janvier 2019, 176 pages

La contestation animaliste radicale

Eddy Fougier, janvier 2019, 35 pages

Le numérique au secours de la santé

Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 38 pages

Le nouveau pouvoir français et la coopération franco-japonaise

Fondapol, décembre 2018, 204 pages

Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe

Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 29 pages

La crise orthodoxe (2). Les convulsions, du XIX^e siècle à nos jours

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 31 pages

La crise orthodoxe (1). Les fondations, des origines au XIX^e siècle

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 28 pages

La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 33 pages

Le christianisme et la modernité européenne (2)**Comprendre le retour de l'institution religieuse**

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 30 pages

Le christianisme et la modernité européenne (1)**Récuser le déni**

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 30 pages

Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle, Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 64 pages

L'avenir de l'hydroélectricité

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 41 pages

Retraites : Leçons des réformes italiennes

Michel Martone, novembre 2018, 33 pages

Les géants du numérique (2) : un frein à l'innovation ?

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 77 pages

Les géants du numérique (1) : magnats de la finance

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 56 pages

L'intelligence artificielle en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, novembre 2018, 40 pages

Alternative für Deutschland : établissement électoral

Patrick Moreau, octobre 2018, 49 pages

Les Français jugent leur système de retraite

Fondapol, octobre 2018, 28 pages

Migrations : la France singulière

Didier Leschi, octobre 2018, 34 pages

Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...

AJC Europe et Fondapol, septembre 2018, 72 pages

La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan

Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang

Hugues Hourdin, octobre 2018, 28 pages

Les « Démocrates de Suède » : un vote anti-immigration

Johan Martinsson, septembre 2018, 41 pages

Les Suédois et l'immigration (2) : fin du consensus ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 33 pages

Les Suédois et l'immigration (1) : fin de l'homogénéité ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 35 pages

Éthiques de l'immigration

Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 35 pages

Les addictions chez les jeunes (14-24 ans)

Fondapol, juin 2018, 56 pages

Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions

Villes et voitures : pour une réconciliation

Jean Coldefy, juin 2018, 40 pages

France : combattre la pauvreté des enfants

Julien Damon, mai 2018, 32 pages

Que pèsent les syndicats ?

Dominique Andolfatto, avril 2018, 40 pages

L'élan de la francophonie : pour une ambition française (2)

Benjamin Boutin, mars 2018, 28 pages

L'élan de la francophonie : une communauté de langue et de destin (1)

Benjamin Boutin, mars 2018, 28 pages

L'Italie aux urnes

Sofia Ventura, février 2018, 29 pages

L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous

Serge Soudoplatoff, février 2018, 40 pages

L'innovation à l'ère du bien commun

Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 44 pages

Libérer l'islam de l'islamisme

Mohamed Louizi, janvier 2018, 64 pages

Gouverner le religieux dans un état laïc

Thierry Rambaud, janvier 2018, 36 pages

L'opinion européenne en 2017

Dominique Reynié (dir.), Fondapol, janvier 2018, 140 pages

Innovation politique 2017 (tome 2)

Fondapol, janvier 2018, 492 pages

Innovation politique 2017 (tome 1)

Fondapol, janvier 2018, 468 pages

Une « norme intelligente » au service de la réforme

Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 28 pages

Autriche : virage à droite

Patrick Moreau, novembre 2017, 32 pages

Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage

Fayçal Hafied, novembre 2017, 55 pages

Où va la démocratie ?

Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

Violence antisémite en Europe 2005-2015

Johannes Due Enstad, septembre 2017, 31 pages

Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne

Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 33 pages

Marché du travail : pour la réforme !

Fayçal Hafied, juillet 2017, 45 pages

Le fact-checking : une réponse à la crise de l'information et de la démocratie

Farid Gueham, juillet 2017, 49 pages

Notre-Dame- des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés

Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 37 pages

France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances

Mehdi Ghourigate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 38 pages

Dette publique : la mesurer, la réduire

Jean-Marc Daniel, avril 2017, 33 pages

Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière

Julien Damon, avril 2017, 36 pages

Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle

Olivier Faron, avril 2017, 31 pages

Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste :**l'Europe démocratique menacée**

Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

Porno addiction : nouvel enjeu de société

David Reynié, mars 2017, 34 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (2)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 52 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (1)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 38 pages

L'actif épargne logement

Pierre-François Gouiffès, février 2017, 31 pages

Réformer : quel discours pour convaincre ?

Christophe de Voogd, février 2017, 37 pages

De l'assurance maladie à l'assurance santé

Patrick Negaret, février 2017, 34 pages

Hôpital : libérer l'innovation

Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 30 pages

Le Front national face à l'obstacle du second tour

Jérôme Jaffré, février 2017, 33 pages

La République des entrepreneurs

Vincent Lorphelin, janvier 2017, 37 pages

Des startups d'État à l'État plateforme

Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 36 pages

Vers la souveraineté numérique

Farid Gueham, janvier 2017, 31 pages

Repenser notre politique commerciale

Laurence Daziano, janvier 2017, 35 pages

Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté

Julien Damon, décembre 2016, 25 pages

L'Autriche des populistes

Patrick Moreau, novembre 2016, 59 pages

L'Europe face aux défis du pétro-solaire

Albert Bressand, novembre 2016, 34 pages

Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN

Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 36 pages

Innovation politique 2016

Fondapol, PUF, octobre 2016, 758 pages

Le nouveau monde de l'automobile (2) : les promesses de la mobilité électrique

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages

Le nouveau monde de l'automobile (1) : l'impasse du moteur à explosion

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 34 pages

L'opinion européenne en 2016

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XIX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

Refonder l'audiovisuel public

Olivier Babeau, septembre 2016, 31 pages

La concurrence au défi du numérique

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 27 pages

Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité

Vincent Tournier, juin 2016, 51 pages

Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle

Nadia Henni-Moulai, juin 2016, 33 pages

La blockchain, ou la confiance distribuée

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 35 pages

La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)

Sylvain Boulouque, mai 2016, 41 pages

Gouverner pour réformer : éléments de méthode

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 54 pages

Les zadistes (2) : la tentation de la violence

Eddy Fougier, avril 2016, 29 pages

Les zadistes (1) : un nouvel anticapitalisme

Eddy Fougier, avril 2016, 29 pages

Régionales (2) : les partis, contestés mais pas concurrencés

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 39 pages

Régionales (1) : vote FN et attentats

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 45 pages

Un droit pour l'innovation et la croissance

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 38 pages

Le lobbying : outil démocratique

Anthony Escurat, février 2016, 32 pages

Valeurs d'islam

Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages

Chiïtes et sunnites : paix impossible ?

Mathieu Terrier, janvier 2016, 29 pages

Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme

Daniel Hurstel, décembre 2015, 29 pages

Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels

Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 32 pages

L'opinion européenne en 2015

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

La noopolitique : le pouvoir de la connaissance

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 40 pages

Innovation politique 2015

Fondapol, PUF, octobre 2015, 576 pages

Good COP21, Bad COP21 (2) : une réflexion à contre-courant

Albert Bressand, octobre 2015, 35 pages

Good COP21, Bad COP21 (1) : le Kant européen et le Machiavel chinois

Albert Bressand, octobre 2015, 34 pages

PME : nouveaux modes de financement

Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 30 pages

Vive l'automobilisme ! (2). Pourquoi il faut défendre la route

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 32 pages

Vive l'automobilisme ! (1). Les conditions d'une mobilité conviviale

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 27 pages

Crise de la conscience arabo-musulmane

Malik Bezouh, septembre 2015, 25 pages

Départementales de mars 2015 (3) : le second tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 41 pages

Départementales de mars 2015 (2) : le premier tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 43 pages

Départementales de mars 2015 (1) : le contexte

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 30 pages

Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »

Julien Gonzalez, juillet 2015, 33 pages

Politique économique : l'enjeu franco-allemand

Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 22 pages

Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain

François Bazin, juin 2015, 35 pages

Économie de la connaissance

Idriss J. Aberkane, mai 2015, 40 pages

Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 44 pages

Unir pour agir : un programme pour la croissance

Alain Madelin, mai 2015, 42 pages

Nouvelle entreprise et valeur humaine

Francis Mer, avril 2015, 21 pages

Les transports et le financement de la mobilité

Yves Crozet, avril 2015, 23 pages

Numérique et mobilité : impacts et synergies

Jean Coldefy, avril 2015, 24 pages

Islam et démocratie : face à la modernité

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 27 pages

Islam et démocratie : les fondements

Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 27 pages

Les femmes et l'islam : une vision réformiste

Asma Lamrabet, mars 2015, 36 pages

Éducation et islam

Mustapha Cherif, mars 2015, 34 pages

Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

L'islam et les valeurs de la République

Saad Khiari, février 2015, 34 pages

Islam et contrat social

Philippe Moulinet, février 2015, 29 pages

Le soufisme : spiritualité et citoyenneté

Bariza Khiari, février 2015, 46 pages

L'humanisme et l'humanité en islam

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 46 pages

Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 32 pages

Coran, clés de lecture

Tareq Oubrou, janvier 2015, 32 pages

Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité

Éric Geoffroy, janvier 2015, 28 pages

Mémoires à venir

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

La classe moyenne américaine en voie d'effritement

Julien Damon, décembre 2014, 31 pages

Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages

Dominique Reynié, novembre 2014, 44 pages

La politique de concurrence : un atout pour notre industrie

Emmanuel Combe, novembre 2014, 42 pages

Européennes 2014 (2) : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 44 pages

Européennes 2014 (1) : la gauche en miettes

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 30 pages

Innovation politique 2014

Fondapol, PUF, octobre 2014, 554 pages

Énergie-climat : pour une politique efficace

Albert Bressand, septembre 2014, 47 pages

L'urbanisation du monde. Une chance pour la France

Laurence Daziano, juillet 2014, 34 pages

Que peut-on demander à la politique monétaire ?

Pascal Salin, mai 2014, 38 pages

Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014

Suzanne Baverez et Jean Sérié, mai 2014, 48 pages

Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

L'opinion européenne en 2014

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

Taxer mieux, gagner plus

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

L'État innovant (2) : diversifier la haute administration

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 35 pages

L'État innovant (1) : renforcer les think tanks

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 43 pages

Pour un new deal fiscal

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

Faire cesser la mendicité avec enfants

Julien Damon, mars 2014, 35 pages

Le low cost, une révolution économique et démocratique

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

Un accès équitable aux thérapies contre le cancer

Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

Réformer le statut des enseignants

Luc Chatel, janvier 2014, 7 pages

Un outil de finance sociale : les social impact bonds

Yan de Kerorguen, décembre 2013, 27 pages

Pour la croissance, la débureaucratisation par la confiance

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 37 pages

Les valeurs des Franciliens

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 22 pages

Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 31 pages

Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées

Charles Beigbeder, juillet 2013, 5 pages

L'opinion européenne en 2013

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages

La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique

Laurence Daziano, juillet 2013, 29 pages

Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs

Albert Bressand, juillet 2013, 33 pages

La démobilité : travailler, vivre autrement

Julien Damon, juin 2013, 35 pages

Le Kapital. Pour rebâtir l'industrie

Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 32 pages

Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France

Les Arvernes, Fondapol, avril 2013, 12 pages

Les classes moyennes dans les pays émergents

Julien Damon, avril 2013, 26 pages

Innovation politique 2013

Fondapol, PUF, janvier 2013, 652 pages

Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies

Robin Rivaton, décembre 2012, 30 pages

Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux

Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages

La compétitivité passe aussi par la fiscalité

Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

Une autre politique monétaire pour résoudre la crise

Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 28 pages

La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?

Aldo Cardoso, novembre 2012, 5 pages

Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...

Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 30 pages

Youth and Sustainable Development

Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité

Francis Charhon, mai / juin 2012, 34 pages

Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure

Julien Damon, mai 2012, 30 pages

Libérer le financement de l'économie

Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

L'épargne au service du logement social

Julie Merle, avril 2012, 32 pages

L'opinion européenne en 2012

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages

Valeurs partagées

Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

Les droites en Europe

Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

Innovation politique 2012

Fondapol, PUF, janvier 2012, 648 pages

L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité

Charles Feuillerade, janvier 2012, 27 pages

Politique énergétique française (2) : les stratégies

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 31 pages

Politique énergétique française (1) : les enjeux

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 36 pages

Révolution des valeurs et mondialisation

Luc Ferry, janvier 2012, 27 pages

Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 32 pages

La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 34 pages

L'hospitalité : une éthique du soin

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 29 pages

12 idées pour 2012

Fondapol, décembre 2011, 110 pages

Les classes moyennes et le logement

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

Réformer la santé : trois propositions

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 30 pages

Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 32 pages

La responsabilité

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

Le vote des classes moyennes

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

La compétitivité par la qualité

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

Les classes moyennes et le crédit

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 40 pages

Portrait des classes moyennes

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

Morale, éthique, déontologie

Michel Maffesoli, octobre 2011, 33 pages

Sortir du communisme, changer d'époque

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?

Malcolm Grimston, septembre 2011, 15 pages

La jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

Pouvoir d'achat : une politique

Emmanuel Combe, septembre 2011, 42 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 31 pages

Réduire notre dette publique

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 35 pages

Écologie et libéralisme

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 22 pages

Contester les technosciences : leurs raisons

Eddy Fougier, juillet 2011, 34 pages

Contester les technosciences : leurs réseaux

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 28 pages

La fraternité

Paul Thibaud, juin 2011, 26 pages

La transformation numérique au service de la croissance

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 45 pages

L'engagement

Dominique Schnapper, juin 2011, 26 pages

Liberté, Égalité, Fraternité

André Glucksmann, mai 2011, 30 pages

Quelle industrie pour la défense française ?

Guillaume Lagane, mai 2011, 21 pages

La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 33 pages

La religion dans les affaires : la finance islamique

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 28 pages

Où en est la droite ? L'Allemagne

Patrick Moreau, avril 2011, 50 pages

Où en est la droite ? La Slovaquie

Étienne Boisserie, avril 2011, 35 pages

Qui détient la dette publique ?

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

Le principe de précaution dans le monde

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 33 pages

Comprendre le Tea Party

Henri Hude, mars 2011, 31 pages

Où en est la droite ? Les Pays-Bas

Niek Pas, mars 2011, 31 pages

Productivité agricole et qualité des eaux

Gérard Morice, mars 2011, 36 pages

L'Eau : du volume à la valeur

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 27 pages

Eau : comment traiter les micropolluants ?

Philippe Hartemann, mars 2011, 34 pages

Eau : défis mondiaux, perspectives françaises

Gérard Payen, mars 2011, 56 pages

L'irrigation pour une agriculture durable

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 38 pages

Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles

Antoine Frérot, mars 2011, 28 pages

Où en est la droite ? L'Autriche

Patrick Moreau, février 2011, 36 pages

La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 28 pages

Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro

Wolfgang Glomb, février 2011, 34 pages

2011, la jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

L'opinion européenne en 2011

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

Administration 2.0

Thierry Weibel, janvier 2011, 45 pages

Où en est la droite ? La Bulgarie

Antony Todorov, décembre 2010, 28 pages

Le retour du tirage au sort en politique

Gil Delannoi, décembre 2010, 34 pages

La compétence morale du peuple

Raymond Boudon, novembre 2010, 26 pages

L'Académie au pays du capital

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

Pour une nouvelle politique agricole commune

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

Sécurité alimentaire : un enjeu global

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

Les vertus cachées du low cost aérien

Emmanuel Combe, novembre 2010, 36 pages

Innovation politique 2011

Fondapol, PUF, novembre 2010, 676 pages

Défense : surmonter l'impasse budgétaire

Guillaume Lagane, octobre 2010, 30 pages

Où en est la droite ? L'Espagne

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

Les vertus de la concurrence

David Sraer, septembre 2010, 40 pages

Internet, politique et coproduction citoyenne

Robin Berjon, septembre 2010, 28 pages

Où en est la droite ? La Pologne

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 38 pages

Où en est la droite ? La Suède et le Danemark

Jacob Christensen, juillet 2010, 40 pages

Quel policier dans notre société ?

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 24 pages

Où en est la droite ? L'Italie

Sofia Ventura, juillet 2010, 32 pages

Crise bancaire, dette publique : une vue allemande

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 22 pages

Dette publique, inquiétude publique

Jérôme Fourquet, juin 2010, 28 pages

Une régulation bancaire pour une croissance durable

Nathalie Janson, juin 2010, 30 pages

Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole

Pascal Perri, mai 2010, 28 pages

Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?

Pascal Perrineau, mai 2010, 52 pages

L'opinion européenne en 2010

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

Pays-Bas : la tentation populiste

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat

Pascal Perri, avril 2010, 26 pages

Où en est la droite ? La Grande-Bretagne

David Hanley, avril 2010, 30 pages

Renforcer le rôle économique des régions

Nicolas Bouzou, mars 2010, 28 pages

Réduire la dette grâce à la Constitution

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

Stratégie pour une réduction de la dette publique française

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

Iran : une révolution civile ?

Nader Vahabi, novembre 2009, 16 pages

Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

Agir pour la croissance verte

Valéry Morron et Deborah Sanchez, octobre 2009, 8 pages

L'économie allemande à la veille des législatives de 2009

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 7 pages

Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 50 pages

Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française

Lucien Jaume, juin 2009, 26 pages

La politique européenne de développement : une réponse à la crise de la mondialisation ?

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 30 pages

La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :

défense du statut, illustration du statu quo

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson David Bonneau, mai 2009, 40 pages

La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi

Élise Muir (dir.), mai 2009, 65 pages

Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?

Une question de justice sociale et un problème démocratique

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

La réforme de l'enseignement supérieur en Australie

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

Les réformes face au conflit social

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

L'opinion européenne en 2009

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?

Sondage, analyse, éléments pour le débat

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

Stratégie européenne pour la croissance verte

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 125 pages

Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands

sur trois priorités de la présidence française de l'UE

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

Retrouvez notre actualité et nos publications sur fondapol.org

Le débat public a besoin de la Fondapol et la Fondapol a besoin de vous!

Pour préserver son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondapol, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondapol peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % du montant des dons versés imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238 *bis* du CGI).

Dans le cas d'un don de 10 000 €, vous pourrez déduire 6 000 € d'impôt, votre contribution aura effectivement coûté 4 000 € à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % du montant des dons versés, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans) ;

Au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % du montant des dons versés, dans la limite de 50 000 €.

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre IFI.

contact : Anne Flambert + 33 (0)1 47 53 67 09 _ anne.flambert@fondapol.org

Je soutiens la Fondapol

voici ma contribution de :

100 € 500 € 1000 € 5000 €
 10000 € 50000 € Autre montant : _____ €

Je choisis de faire un don :

- À titre personnel
 Au titre de la société suivante : _____

Destinataire du reçu fiscal : _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

- Par chèque, à l'ordre de
la **Fondation pour l'innovation politique**
 Par virement bancaire daté du : _____
au profit du compte
Fondation pour l'innovation politique
à la Caisse des dépôts et consignations : _____

IBAN : FR77 4003 1000 0100 0029 9345 Z16

BIC : CDCGFRPPXXX

À renvoyer à :

Fondation pour
l'innovation
politique
11, rue de
Grenelle
75007 Paris

Contact :

Anne Flambert
Responsable
administratif
et financier
01 47 53 67 09



UNION EUROPÉENNE : L'ÉTOUFFOIR DE L'ÉCOLOGISME BUREAUCRATIQUE

Par Emmanuel BLOCH

Le 11 décembre 2019, la nouvelle présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, présentait le « pacte vert pour l'Europe ». Au cœur de ce projet ambitieux qui vise à rendre le continent européen neutre en carbone d'ici à 2050, le monde financier se voyait attribué un rôle essentiel : orienter les investissements vers les entreprises les plus « vertueuses » afin de les aider dans cette transition écologique.

Afin d'atteindre cet objectif, trois législations fondatrices ont été mises en œuvre : tout d'abord la « taxonomie verte » définit les conditions dans lesquelles une activité est « verte » ; ensuite la CSRD contraint les entreprises à produire un éventail de données environnementales et sociales standardisées ; enfin, à partir de ces informations, la SFDR oblige les établissements financiers à communiquer auprès des investisseurs les objectifs RSE de leurs fonds, selon une catégorisation très précise.

Cinq ans après, le bilan de cette construction législative d'une « finance verte », qui se voulait exemplaire, se révèle pour le moins mitigé. Les entreprises se retrouvent noyées sous un « tsunami réglementaire », les accusations de *greenwashing* se multiplient et, en 2024, pour la première fois, les investisseurs ont retiré 30 milliards des fonds « verts ».

À l'heure où l'économie mondiale devient de plus en plus compétitive, cet échafaudage de législations complexes, parfois incohérentes et souvent d'application coûteuse, non seulement se révèle mortifère pour de nombreuses entreprises européennes, mais de plus, finit par générer auprès des citoyens un effet repoussoir en défaveur des enjeux environnementaux qui alimente les votes extrêmes.

Il est désormais urgent de quitter toute idéologie et de replacer la finance dans son rôle initial : participer avant tout à la construction d'une croissance économique durable, c'est-à-dire à la fois productrice de richesses, respectueuse de l'environnement et socialement soutenable.

C'est à ce prix que l'Europe pourra atteindre ses objectifs environnementaux ambitieux sans risquer sa désagrégation politique.

Les médias

**ANTHROPO
TECHNIE**
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ



Le site internet

fondapol.org



Les données en open data

data.fondapol.org



978 2 36408 347 9

ISBN : 978-2-36408-347-9

5 €